



Rappel du contexte

L'ensemble des acteurs qui interviennent sur le site des Orgues de Flandre depuis de nombreuses années s'accordent sur le fait que le site doit être transformé pour améliorer la vie quotidienne des habitants, apporter une qualité d'usage des espaces collectifs et des équipements publics, retrouver des usages pour animer les rez-de-chaussée et impulser une mixité des fonctions.

Face à ce constat une étude urbaine a été confiée à l'Apur par la Ville de Paris dans le cadre des études inscrites au protocole de préfiguration du NPNRU. Cette étude doit permettre d'élaborer un projet pour les espaces extérieurs de l'ensemble des Orgues de Flandres. Les actions à entreprendre sur les bâtiments, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, déjà engagée, ne sera pas traitée dans cette étude.

L'Apur a proposé de réaliser cette étude en suivant une méthode d'ateliers, qui permette l'implication des habitants et gestionnaires du secteur depuis la définition des enjeux jusqu'aux propositions d'aménagement.

Sommaire

Le deuxième atelier	4
1- Présentation par l'Apur de scénarios d'évolution	5
Les propositions d'interventions.....	6
2 - Travail sur table en groupes.....	8
3 - Restitution des travaux.....	11
Aménagement du cœur d'îlot - Scénario A	12
Aménagement du cœur d'îlot - Scénario B	14
Aménagement du cœur d'îlot - Scénario C.....	16
Exemple de commentaires de plan sur table et autres propositions formulées	18
1a. Rue Mathis : Pépinière – piscine	20
1b. Rue Mathis : accès Fugue / Rampe-parking	22
2. Allée des Orgues de Flandre	24
3. Porte des Flamands	26
4. Rue Riquet : la Poste / livraisons Casino	28
5a. Lamaze - rue Riquet.....	30
5b. Lamaze - rue Archereau.....	32
6. Archereau : école / TEP	34

Le deuxième atelier

Après un premier atelier consacré à la construction d'un diagnostic partagé spatial et fonctionnel des espaces extérieurs, ce deuxième atelier a permis d'engager un travail collectif sur les différentes hypothèses d'évolutions des pratiques et usages qui seront nécessaires à la résolution des dysfonctionnements. Cet atelier a réuni 46 personnes au Cargo le 13 juin 2017 après-midi.

Il s'est organisé en trois temps:

Temps 1 - Présentation en plénière d'une brève synthèse du diagnostic fonctionnel et urbain, puis présentation de propositions d'évolution illustrées sur une maquette en trois dimensions;

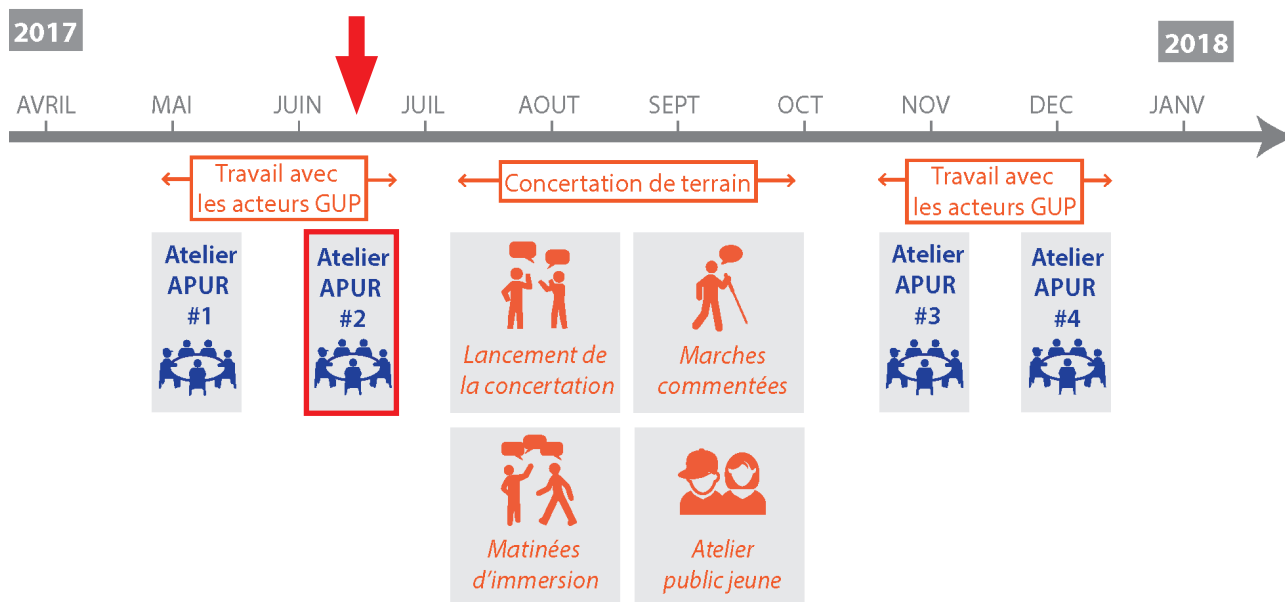
Temps 2 - Travail sur table en six groupes ;

Temps 3 - Restitution collective (qui prendra dans ce document la forme de fiches synthétiques).

Les orientations stratégiques partagées seront présentées lors de la concertation de terrain menée par Ville Ouverte de fin juin à octobre 2017.

Un troisième atelier sera organisé fin 2017 - début 2018. Il permettra de préciser les aménagements esquissés lors de ce deuxième atelier qui auront entre temps fait l'objet d'études de faisabilités techniques. Les attentes issues de la concertation estivale seront également prises en considération.

Calendrier de la concertation



1- Présentation par l'Apur de scénarios d'évolution

La présentation préalable aux tables rondes s'est déroulée en deux temps :

- La première partie reprend la lecture de la structure des espaces extérieurs qui introduit les leviers à mobiliser dans la conception du projet. Un plan de synthèse relate notamment ce qui a été formulé collectivement lors des travaux en groupes du premier atelier ;
- La deuxième partie propose une présentation de propositions sur une maquette en trois dimension des Orgues de Flandre. La structure des espaces extérieurs peut ainsi être comprise au mieux par tous. Trois scénarios contrastés de répartition des parcours et des usages du cœur d'îlots sont successivement présentés en précisant également des hypothèses d'évolution par accès.

Les propositions présentées dressent un éventail des possibles, aucune proposition n'est à ce stade privilégiée.

C'est à partir de ces propositions qu'il est demandé aux participants de réagir en format table rondes. Les appréciations des propositions ont été annotées sur un panneau présentant l'ensemble des propositions pendant le travail sur table et par petits groupes.

Ces propositions devront être ensuite validées lors d'études techniques complémentaires (notamment sécurité pompiers).

Il convient de préciser que les trois scénarios peuvent être hybridés entre eux.



Les propositions d'interventions

Le diagnostic partagé lors du premier atelier a clairement fait apparaître que l'espace central souffre de son rôle de lieu de passage dans toutes les directions. Faire évoluer les parcours pour créer des marges de manœuvre est donc un préalable nécessaire pour que le projet réponde aux objectifs ambitieux de requalification des espaces libres. **Limiter la multiplicité des parcours permettra notamment de créer un vaste espace vert de qualité.**

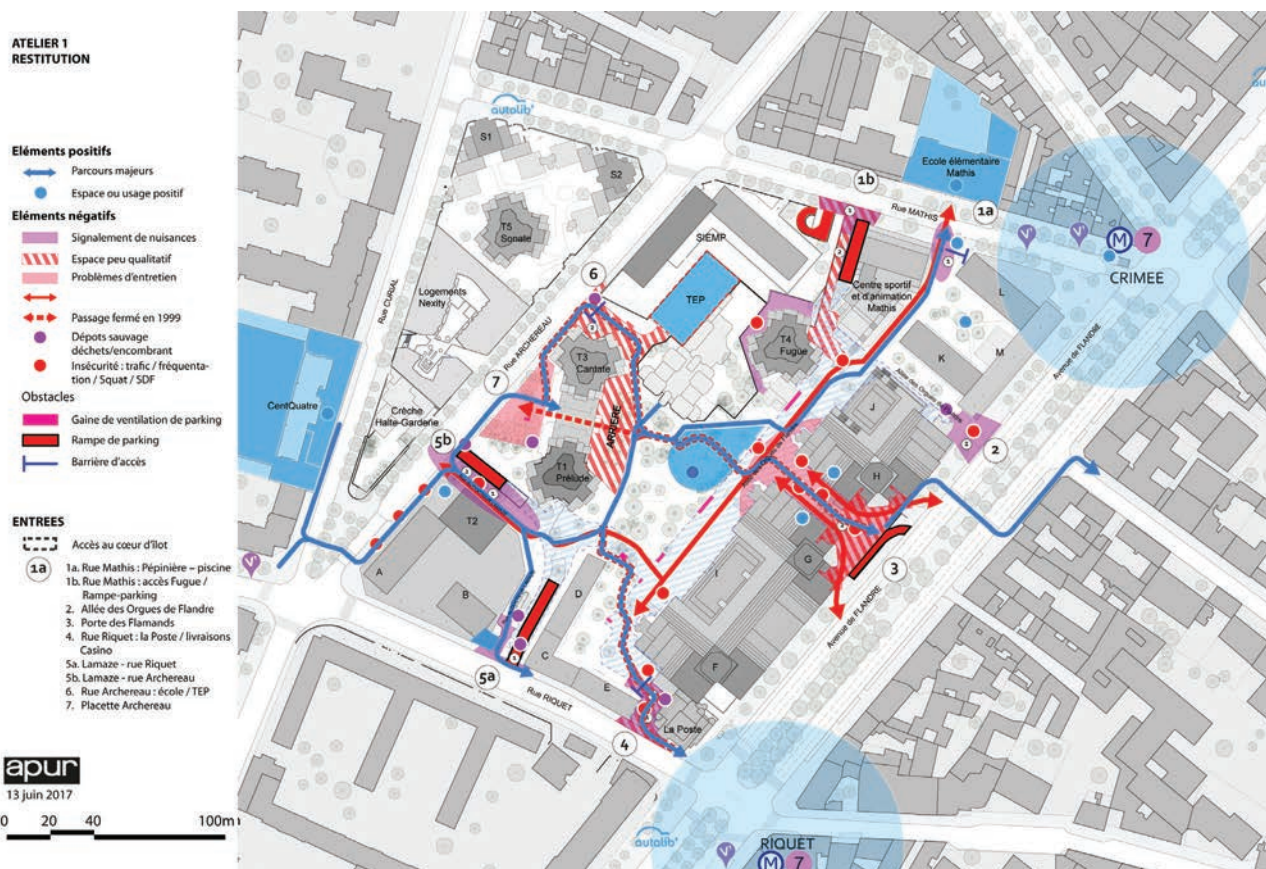
Trois grands principes d'aménagement du cœur d'îlot illustrent le champs des évolutions possibles. Depuis les interventions les plus légères jusqu'au plus ambitieuses. Ces hypothèses d'évolution ont vocation à déterminer une grande stratégie d'ensemble qui fasse consensus.

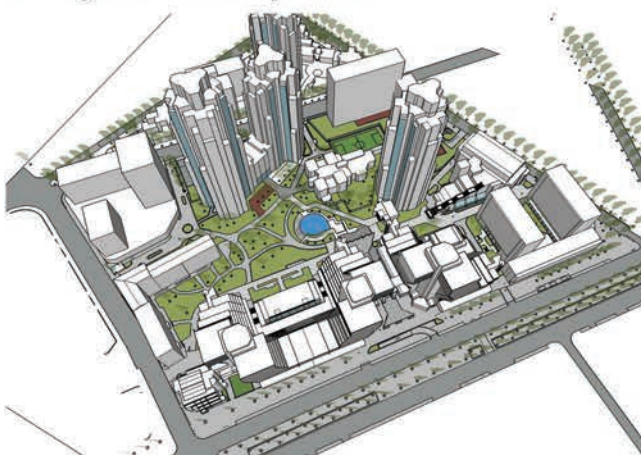
Ces grandes orientations sur l'évolution du cœur d'îlot impactent la manière de réformer les entrées. Les possibilités de traitement du cœur d'îlot comme des accès seront détaillées plus loin.

Les éléments invariants

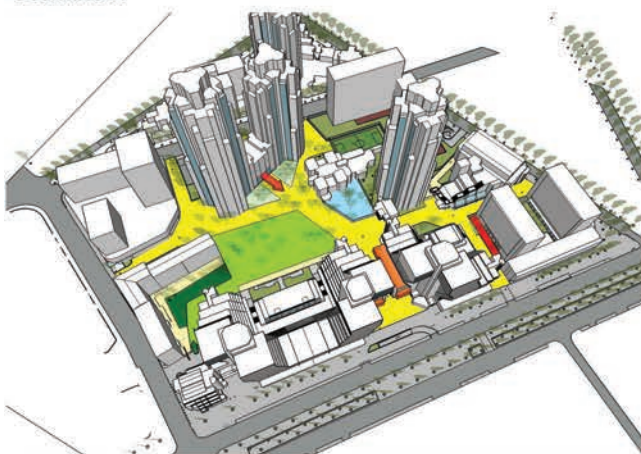
- La création d'un vaste jardin central unifié offrant plus d'espace pour les usages.
- La fonction d'aire de jeux pour enfants sera maintenue et augmentée.
- La fermeture de l'accès rue Mathis à l'ouest de la piscine, dont les modalités restent à déterminer.
- La mise en accessibilité PMR de l'immeuble en copropriété au 28-30 rue Riquet ainsi que celui du 30-32 Allée des Orgues de Flandre (bât. K).
- Traiter la problématique des jets d'objets dans la cour d'école.
- Proposer de nouveaux usages et fonctions implantées en rdc et ouvertes vers le cœur d'îlot afin de favoriser l'animation de cet espace de façon continue.
- Au regard du récent départ de Crédit du nord et du prochain départ de I3F, le maintien, voire le développement d'usages dédiés à l'emploi.

Plan de synthèse des travaux en groupes lors de l'atelier n°1

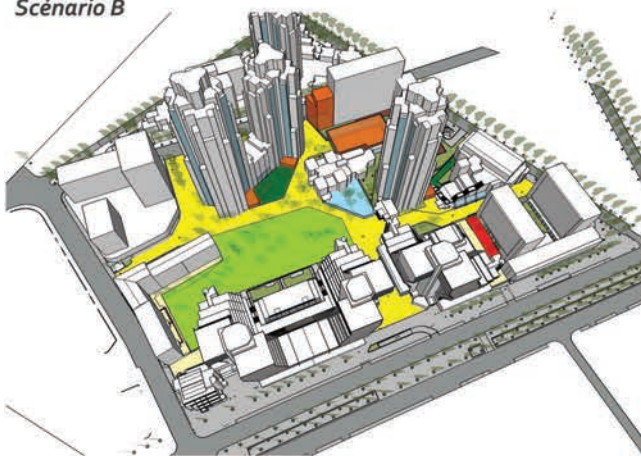
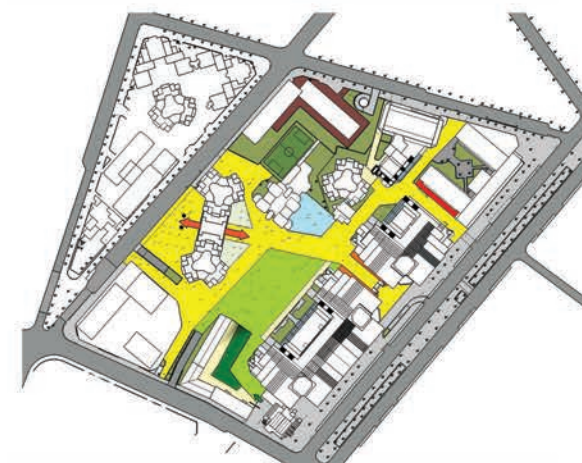




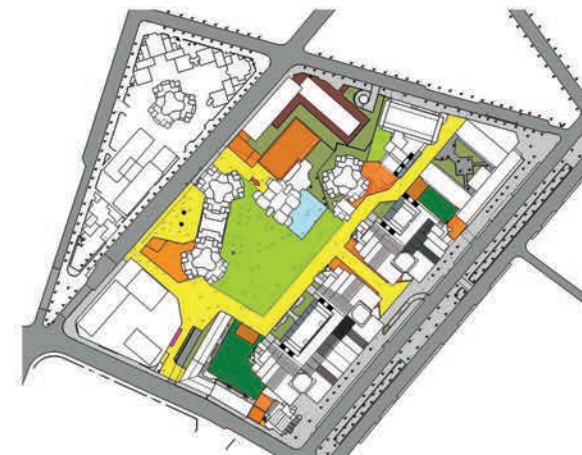
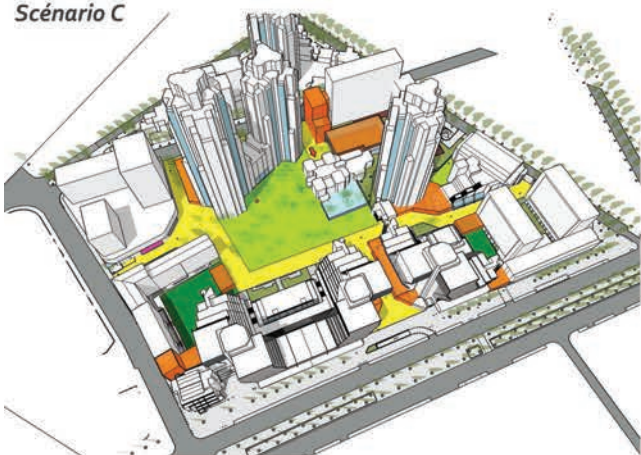
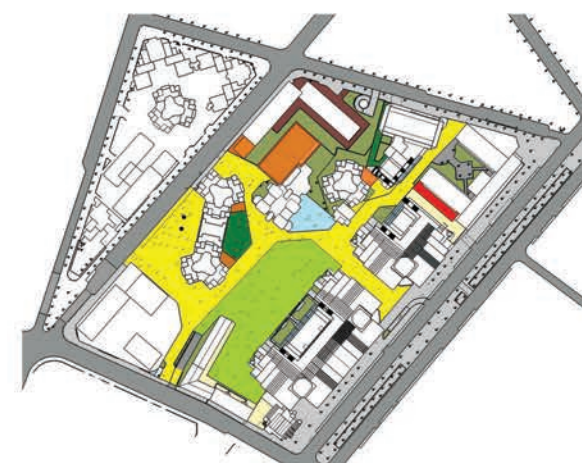
Scénario A



Scénario B



Scénario C



2 - Travail sur table en groupes

Les personnes présentes ont été réparties en 6 groupes. Chaque table disposait de la planche ci-contre au format A0, et de feutres et marqueurs pour l'annoter. Un rapporteur a été désigné en début de séance pour restituer le travail.

Il est proposé à chaque table de travailler sur les hypothèses d'aménagement présentées en séance plénière.

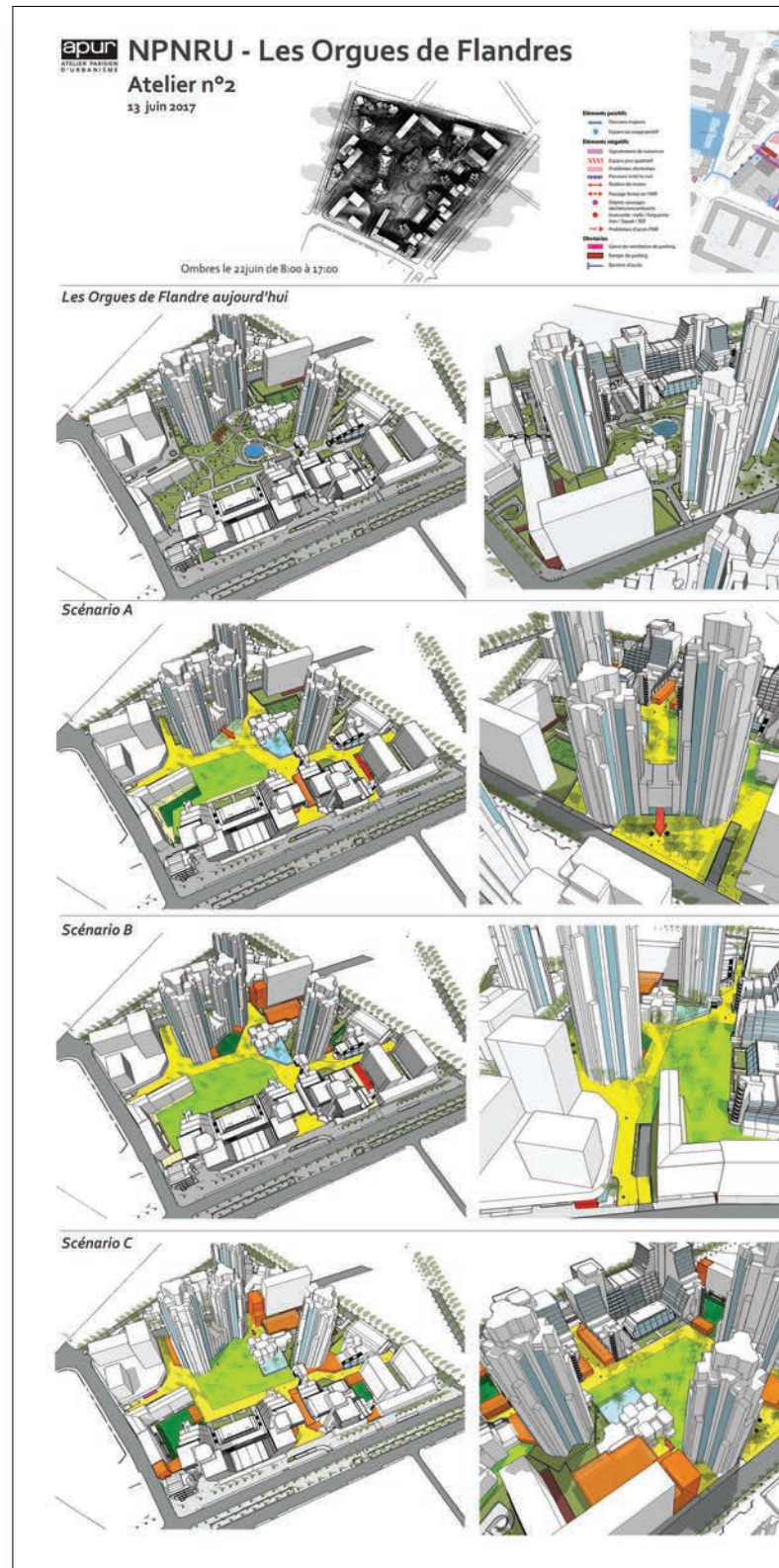
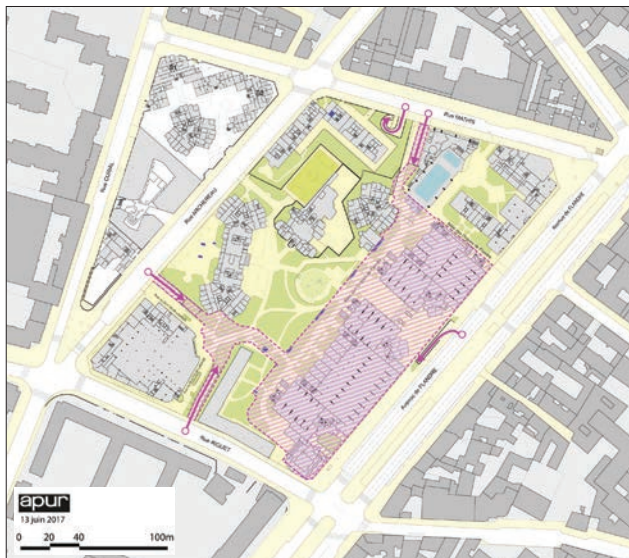
Il est demandé aux participants de préciser ce que les propositions leur inspirent, de formuler des observations argumentées et constructives, de proposer de nouvelles idées.

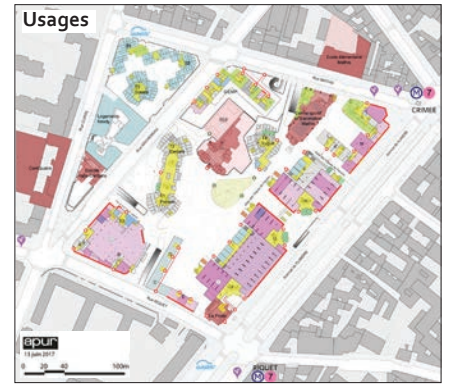
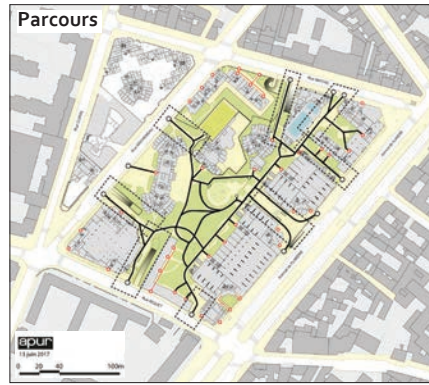
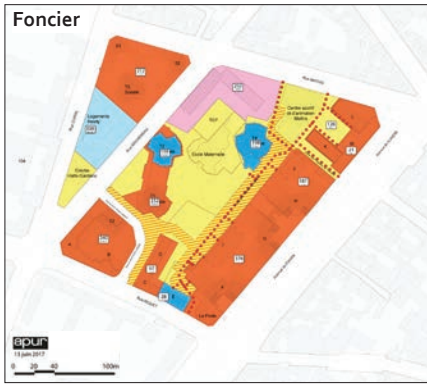
Les appréciations des projets concernent leur rôle dans le système, leurs qualités, les réserves ou les points durs observés, et toutes les pistes de réflexion pour les compléter sont les bienvenues.

Le travail sur table a donc permis de recueillir des avis :

- Sur les trois scénarios de traversée de l'îlot ;
- Sur le traitement des accès ;
- Sur les nouveaux usages à implanter.

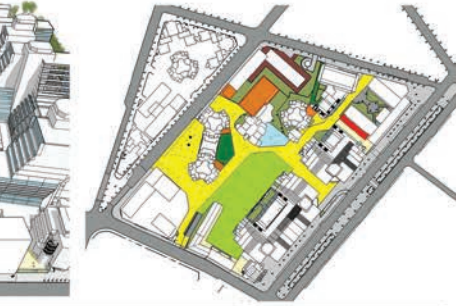
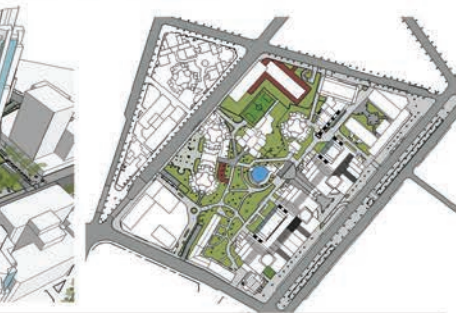
En rose l'emprise globale du parking qui longe l'avenue de Flandre.





Légende :

- Espace Ouvert
- Espace résidentiel
- Espace vert public
- Espace vert thématique
- Cour d'école
- Construction neuves - extensions



	Existant	Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C
1a. Rue Mathis - accès tour fuge				
		Requalification, sur les trottoirs de la tour fuge peuvent emprunter le passage.	Création d'une emprise autonome, possibilité d'appropriation par des acteurs locaux.	
1b. Rue Mathis - Piscine				
		Pas de changement de statut, réaménagement des accès PMR au Bat. X.		
2. Allée des Orgues de Flandres				
		Pas de changement de statut, réaménagement des accès PMR au Bat. X.	Requalification, réaménagement des accès PMR au Bat. X.	Requalification et extension des accès PMR au Bat. X, réaménagement des accès PMR au Bat. E.
3. Porte des Flamands				
		Intégration des passages latéraux par extension des commerces.	Création de la Porte des Flamands, et création de la passerelle.	Extension de la Porte des Flamands, création de la passerelle, et extension des commerces.
4. Rue Riquet - La poste / Livraisons Casino				
		Maintien de l'axe de livraison directe sur la rue Riquet.	L'axe de livraison est privatisé, les accès à la rue Riquet empruntent le passage du 32 rue Riquet (195).	Les accès à la rue Riquet empruntent le passage du 32 rue Riquet (195). Construction au dessus de l'axe de livraison.
5. Riquet - Lamaze				
		Pas de modification, mis à part une refonte des sols.	Réalisation de l'entrée logistique Lamaze pour créer une esplanade.	Réalisation de l'entrée logistique Lamaze, prolongement terrasse et animation façade Lamaze.
6. Archereau - Lamaze				
		Ouverture du hall qui recevrait traversant.	Suppression de la rampe permettant l'unité spatiale avec la rue Lamaze.	Construction de locaux en extension du Bloc des tours, englobant la rampe.
7. Archereau - TEP				
		Ouverture du hall qui recevrait traversant, reconfiguration du cour de l'école.	Création d'un jardin thématique à l'arrière des tours, construction sur la rue Archereau d'un aménagement en extension sur le terrain de la Semp.	Parcels sont remis à la disposition des équipements et de l'espace vert.

3 - Restitution des travaux

Au moment de la restitution en séance, chaque rapporteur a présenté le plan et les observations formulées par la table.

La restitution des échanges est faite à deux échelles :

1. Une vision globale par scénario
2. Une vision par accès

Quelques éléments de projet font consensus :

- **Considérant que les parcours sont actuellement prépondérants sur les usages, la recherche de leur simplification est souhaitée par tous ;**
- *« La couverture du TEP est une excellente idée pour limiter les nuisances sonores pour les riverains. »* Une table a proposé une couverture végétale de hauteur maîtrisée ;
- L'intervention sur l'espace autour de l'escalier de secours de la piscine ;
- Une évolution de la cour d'école et sa mise à distance des jets d'objets ;
- L'intervention sur les aménagements des rampes de parking.

Quelques constats et quelques souhaits ont été signalés collectivement :

- *« On est tellement encombrés par la nuisances au quotidien qu'on a du mal à se projeter. On pense motos, on pense bandes. »* Une habitante
- Alléger la perception des murets en les substituant par des ouvrages plus transparents ou moins imposants visuellement.
- À ce jour, parmi les 450 habitants des tours Prélude et Cantate, ceux qui disposent d'une place de parking ne peuvent pas y accéder depuis leur hall d'entrée. C'est pourquoi ils empruntent la rampe de parking à pied (avec ou sans caddie).
- Les problèmes de livraison de commerces déjà constatés doivent être pris en considération pour les évolutions du cœur d'îlot (choix des programmes à implanter). La circulation de véhicules motorisés étant interdite dans l'îlot.
- Envisager un usage dédié de l'espace extérieur compris entre les bâtiments K-L-M ;
- Faut-il fermer les espaces verts la nuit ?
- Penser à du mobilier urbain de type fontaine ou brumisateur.



Aménagement du cœur d'îlot - Scénario A

PROPOSITION

Cette proposition d'un vaste jardin central unifié vient pallier aux grands nombre de dysfonctionnements recensés. Elle démultiplie les parcours et clarifie le rôle des cheminements existants.

La proposition de restitution d'un passage traversant le bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude pour rejoindre la Porte des Flamands répond à une volonté exprimée lors du premier atelier. À l'issue des échanges, il apparaît que cette hypothèse n'était émise que pour faciliter l'usage des habitants de ces tours. Il ne s'agirait donc pas de revenir à la situation d'origine avec des portes battantes ouvertes à tous les publics, mais de trouver un double accès privé. Or il n'est pas possible d'avoir un accès privé à un jardin public.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

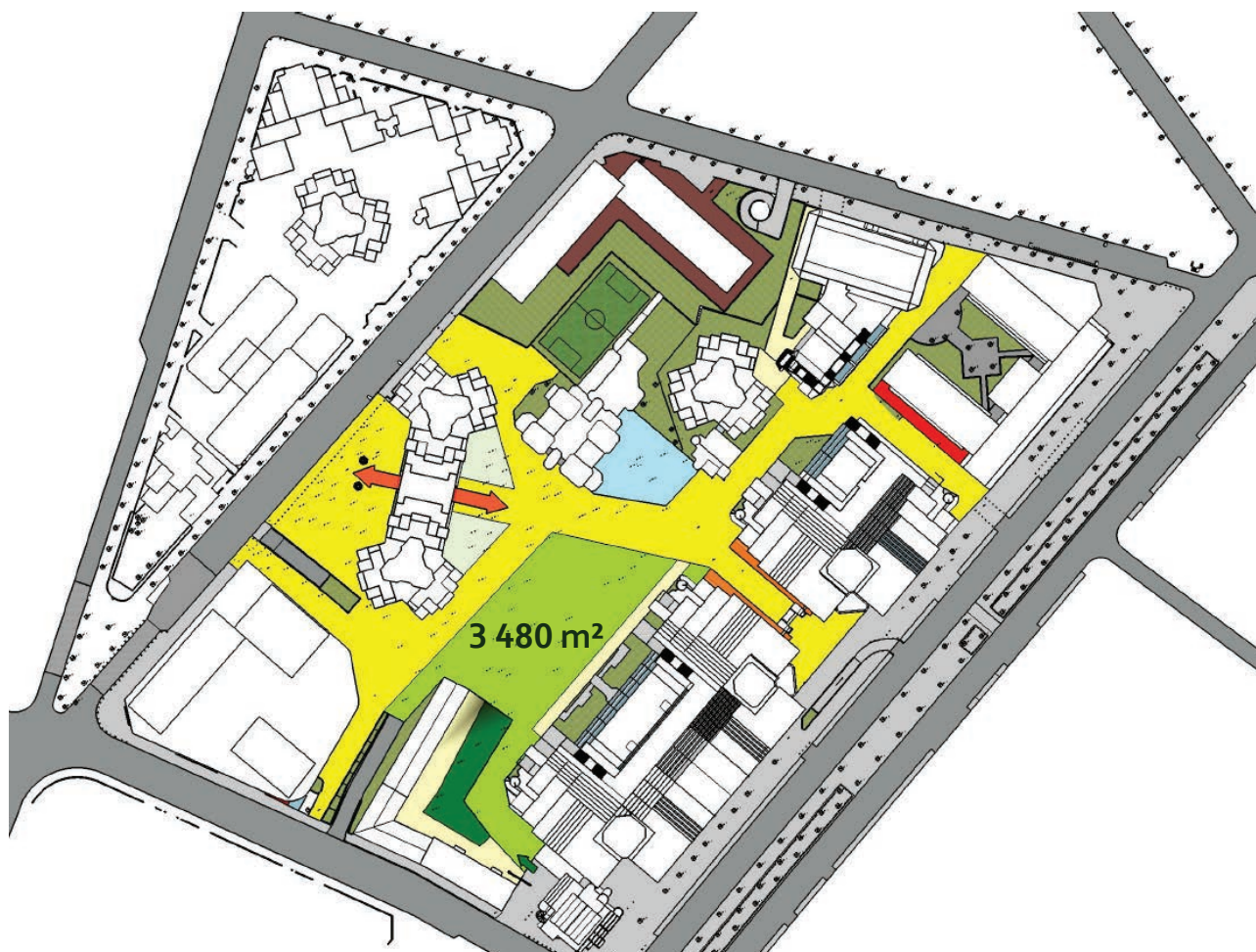
- « Ce scénario est le moins ambitieux. Il offre peu de changements par rapport à l'état actuel pour régler les conflits d'usages. » Table 1

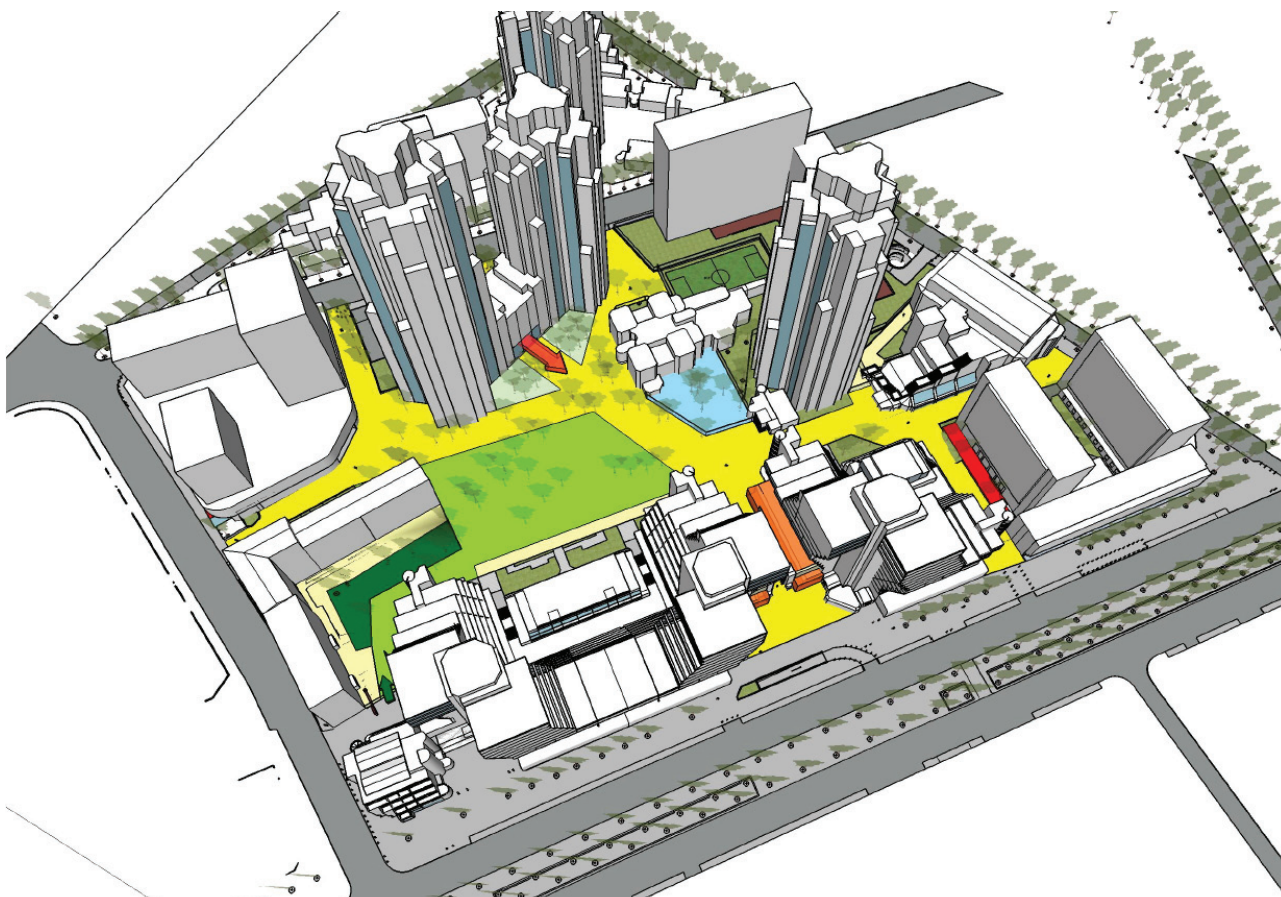
POINTS POSITIFS

- Création d'un espace vert de 3 480 m² partiellement sur le parking souterrain;
- Désenclavement.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- I3F s'oppose à la double accessibilité des halls du bâtiment de liaison Cantate - Prélude, la réouverture du passage à travers le bâtiment de liaison entre les bâtiments Cantate et Prélude poserait des problème de contrôle et de gestion.
- C'est le scénario qui propose le moins de jardin;
- Les jardins proposés ici sont plus ombragés que dans les autres scénarios ;
- Au regard des pratiques actuelles, comment sécuriser ces parcours ?





Axonométrie A : vue générale depuis l'avenue de Flandre



Axonométrie A : vue générale depuis la rue Archereau

Aménagement du cœur d'îlot - Scénario B

PROPOSITION

Le vaste espace vert central est plus grand. Un second jardin, compris dans la zone UV du PLU, vient s'y ajouter en contre bas des tours Cantate et Prélude.

La couverture du TEP est prévue pour limiter les nuisances sonores pour les riverains. Une construction vient s'adosser à l'immeuble de logements de la SIEMP. L'objectif est double, trouver une forme d'animation de cet accès au moyen des occupations en rdc, et générer des recettes par l'implantation d'activités économiques

Si la rampe de parking de la rue Archereau peut être supprimée, alors la Placette Archereau pourra s'étendre jusqu'aux façades commerciales existantes.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

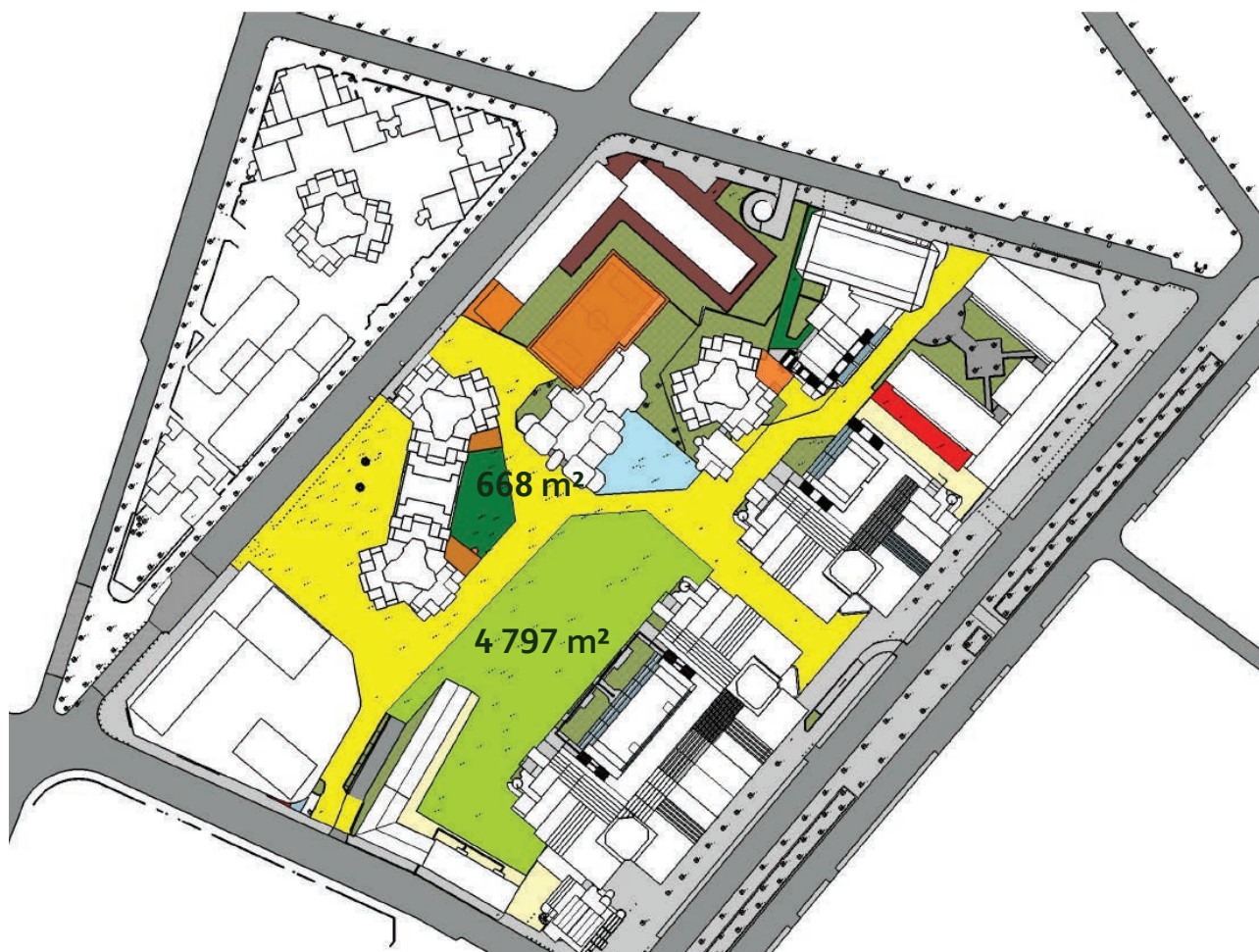
- « Ce scénario est à mi-chemin mais pas suffisant. » Table 1
- « La proposition de cassure de l'allée des Orgues de Flandre est très appréciable parce qu'on pense toujours aux scooters qu'on subi toutes les nuits. » Une habitante
- « Un jardin partagé à cet endroit là [en contre bas des tours], non je n'y crois pas. » Un habitant

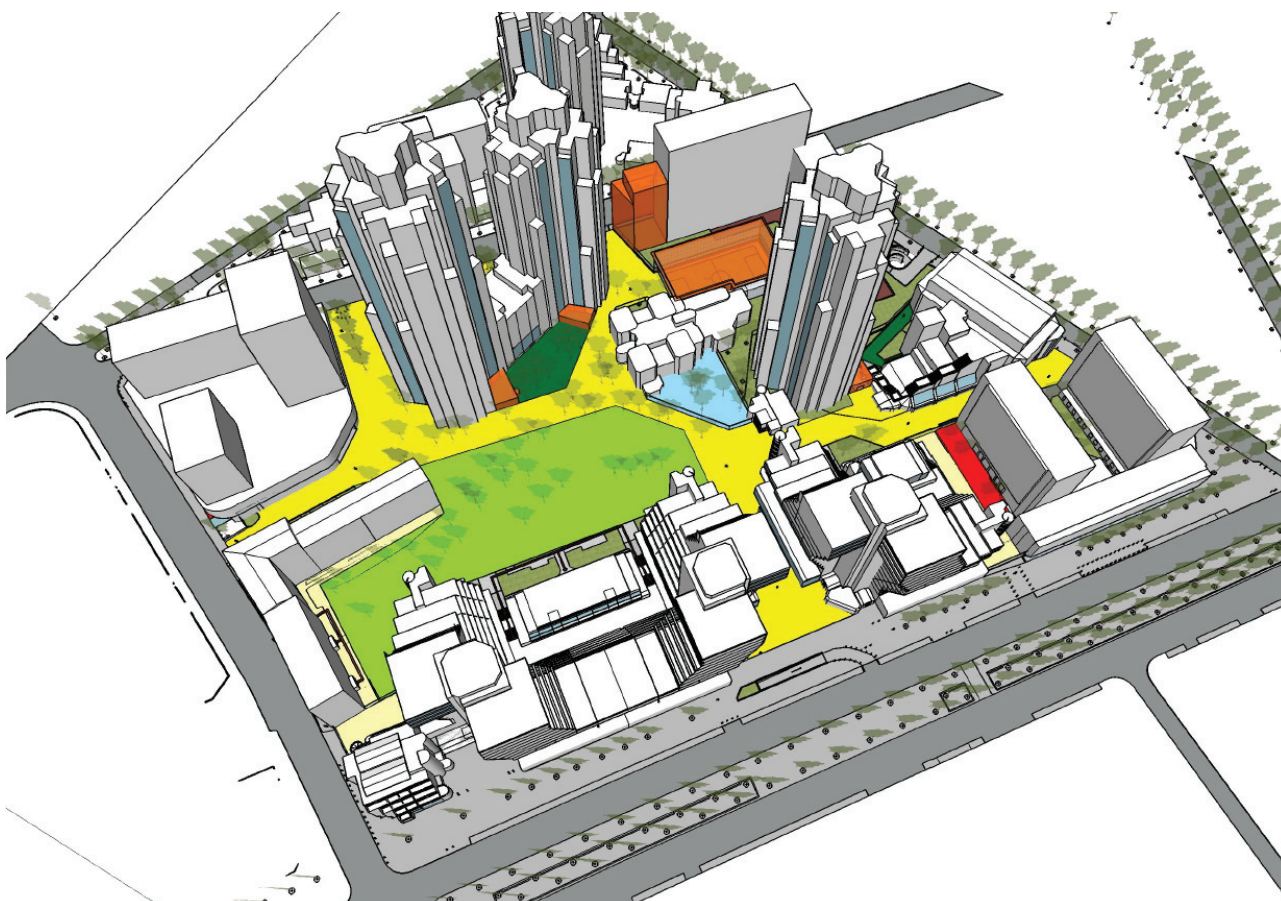
POINTS POSITIFS

- Création d'un espace vert de 5 465 m² partiellement sur le parking souterrain;
- L'hypothèse d'un espace public unifié et permettant des raccourcis est séduisante ;
- L'ouverture visuelle du cœur d'îlot vers le quartier grâce au déplacement de la Porte des Flamands.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- Manque de lisibilité des parcours ;
- Le maintien de l'accès aux logements en duplex (RdC du bât. I) et l'accessibilité aux façades pour les pompiers devront être prévus ;
- Le jardin central comporte des recoins et devra probablement être plus étroit pour laisser place à l'accessibilité pompiers ;
- Le jardin adossé au bâtiment de liaison entre Cantate et Prélude risque d'être sujet aux jets d'objets ;
- Crainte d'embouteillages dans la rue Riquet en cas de fermeture de la rampe de parking de la rue Archereau ;
- Quels accès pour les piétons et les pompiers pour l'immeuble 8-12 Allée des Orgues si l'entrée Riquet est affectée uniquement au supermarché Casino ?





Axonométrie B : vue générale depuis l'avenue de Flandre



Axonométrie B : vue générale depuis la rue Riquet

Aménagement du cœur d'îlot - Scénario C

PROPOSITION

Cette proposition consiste à créer un vaste jardin intégralement en pleine terre, adossé à l'école et aux tours Cantate et Prélude, en maintenant une partie de l'allée des Orgues de Flandre.

L'entrée Archereau du TEP et de l'école, est traitée en place desservant les équipements et le jardin. Dans cette hypothèse l'entrée de l'école maternelle se réoriente pour une meilleure visibilité depuis la rue et pour clarifier le rôle de cet accès.

De nouvelles constructions sont proposées afin d'animer la place.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

- « Ce scénario est celui qui améliore le plus la lisibilité des parcours. » Table 1
- « Il y a une telle densité architecturale dans les Orgues de Flandre que les propositions de constructions génèrent de l'appréhension. » Une habitante

POINTS POSITIFS

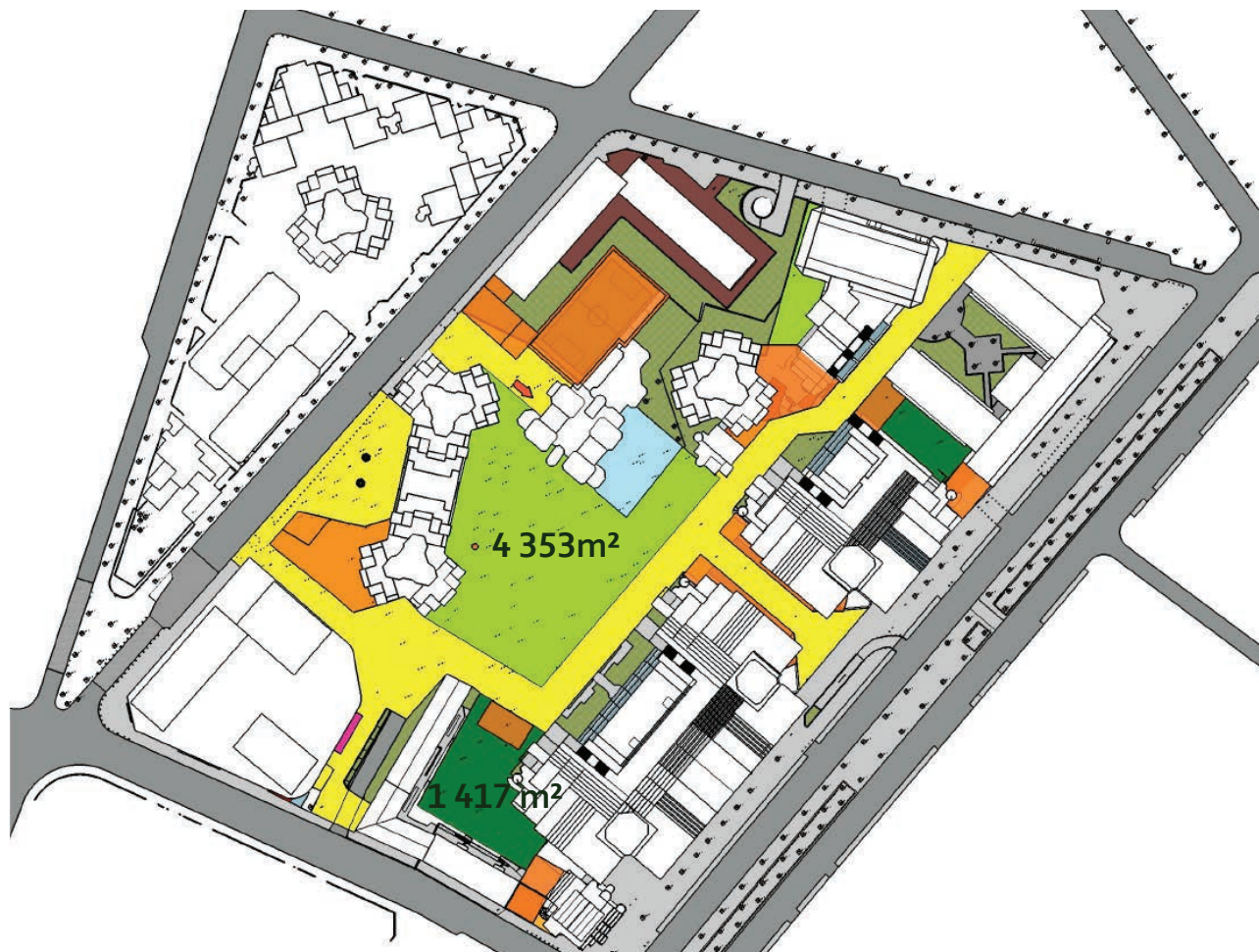
- Création d'un espace vert de 5 770 m². La partie

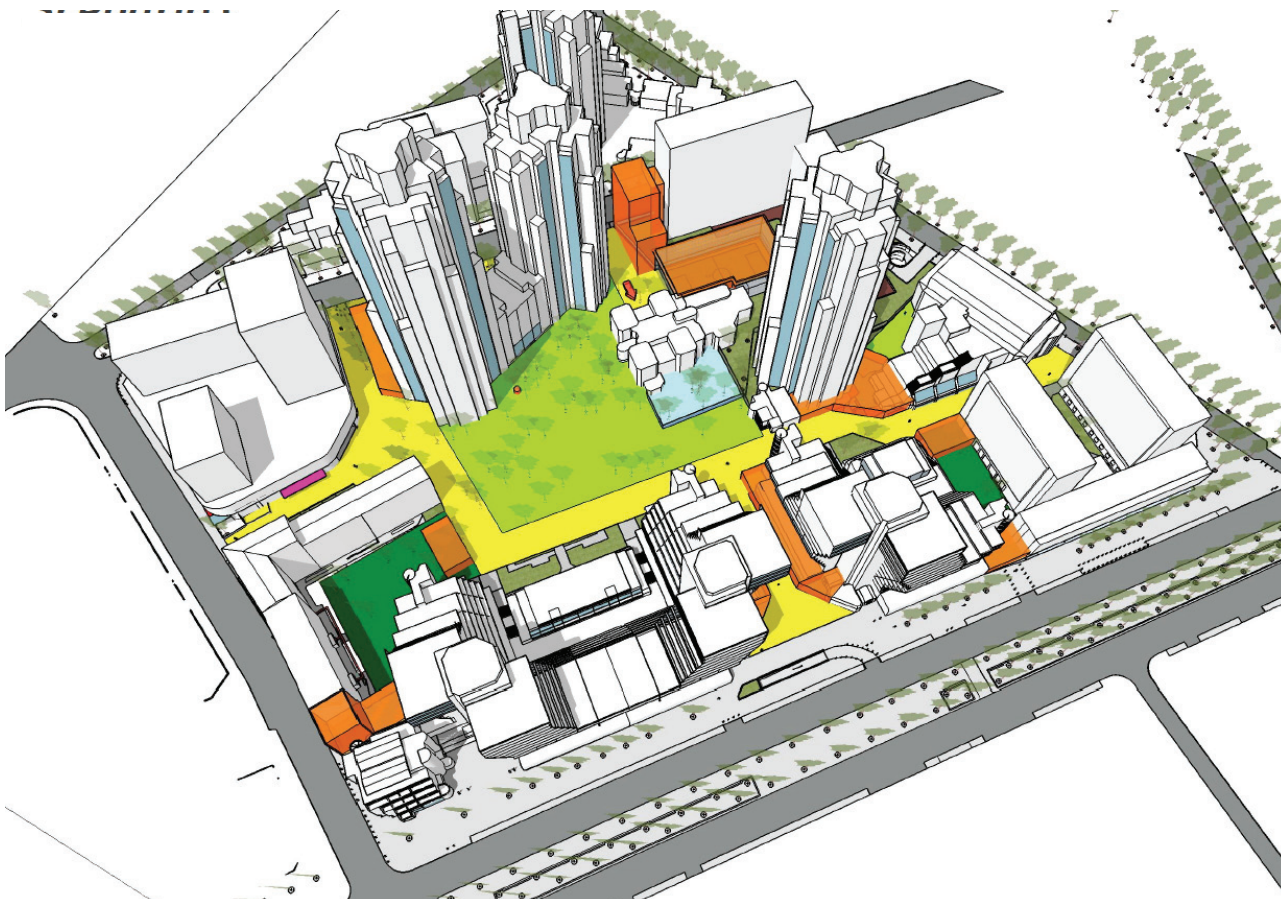
verte claire est intégralement en pleine terre;

- La hiérarchisation et le tracé des parcours sont très clairs.
- Jardin plus central et plus grand. Il est mis à distance des immeubles d'habitation et permet donc d'agrandir l'aire de jeu pour les enfants sans générer de nouvelles nuisances.
- Une programmation autonome de la partie sud du jardin paraît être la meilleure solution.
- Le maintien de l'accès aux logements en duplex (RdC du bât. I) et l'accessibilité aux façades pour les pompiers sont appréciés.
- Le retournement de l'entrée de l'école permet sa meilleure visibilité depuis la rue Archereau. Pour les familles nombreuses, les parcours séquencés entre la crèche, l'école maternelle et l'école élémentaire sont maintenus puisque l'espace vert est ouvert en journée.

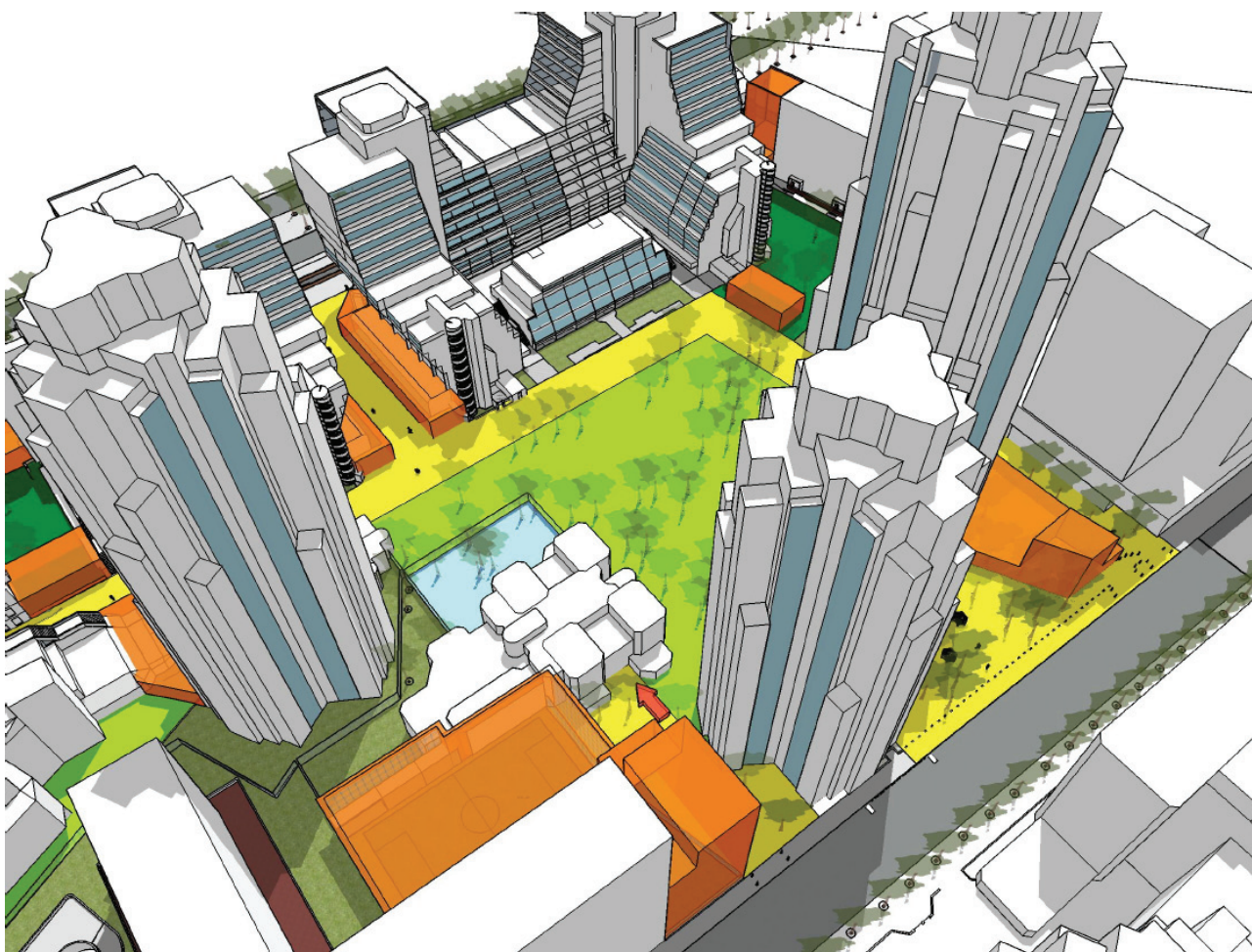
RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- Prévoir une solution pour lutter contre les jets d'objets déjà constatés depuis les tours vers l'espace central ;
- Créer trois accès au jardin central : école - Archereau, Porte des Flamands, Lamaze-Riquet.





Axonométrie C : vue générale depuis l'avenue de Flandre



Axonométrie C : vue générale depuis la rue Archereau

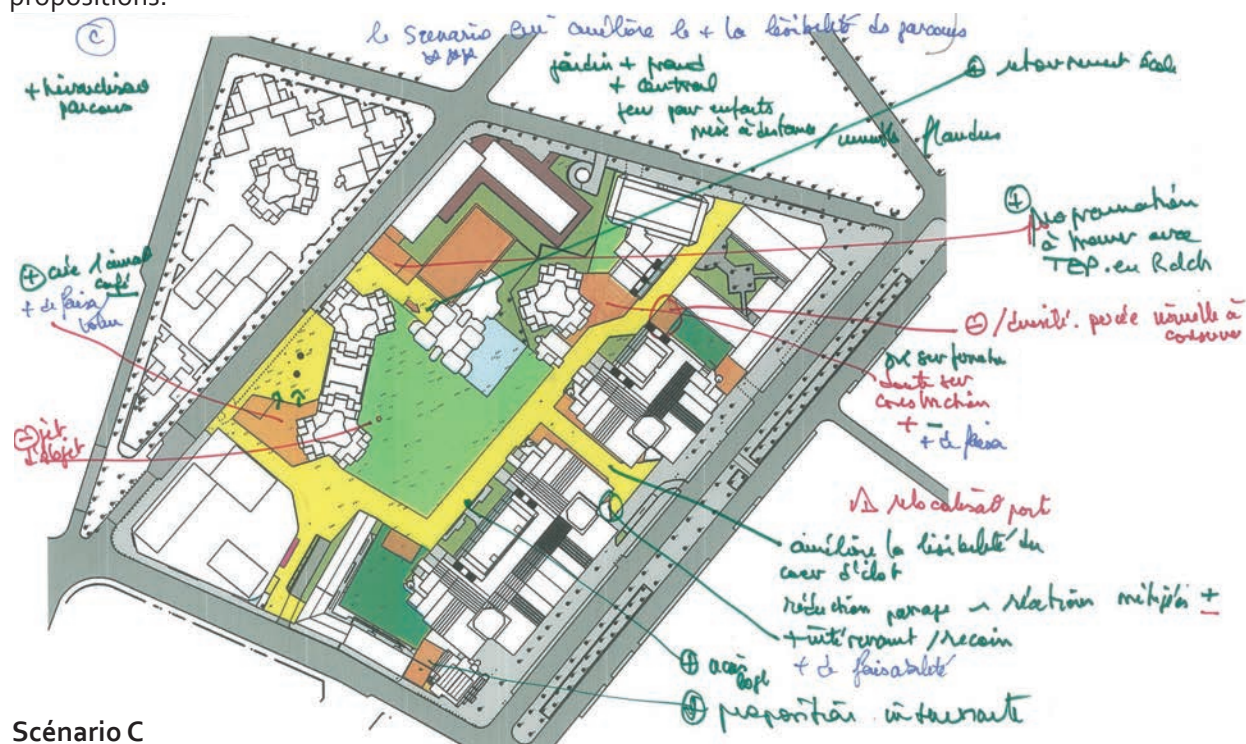
Exemple de commentaires de plan sur table et autres propositions formulées

Comme toutes les tables, la table 1 a commenté le plan sur table qui servait de support au travail en petits groupes.

A titre d'exemple, voici un extrait de l'avis des participants retranscrit sur la planche de synthèse des propositions.

Appréciations rédigées :

- en vert : les qualités ou les points positifs,
- en rouge : les réserves ou les points durs observés
- en bleu : des pistes de réflexion complémentaires



Scénario C

La table 6 a produit un plan de synthèse. Il compile les avis des participants qui se sont approprié diverses hypothèses proposées, en les complétant.



Plan de proposition de la table 6

Sommaire

1a. Rue Mathis : Pépinière – piscine	20
1b. Rue Mathis : accès Fugue / Rampe-parking	22
2. Allée des Orgues de Flandre	24
3. Porte des Flamands	26
4. Rue Riquet : la Poste / livraisons Casino	28
5a. Lamaze - rue Riquet	30
5b. Lamaze - rue Archereau	32
6. Archereau : école / TEP	34

Eléments positifs

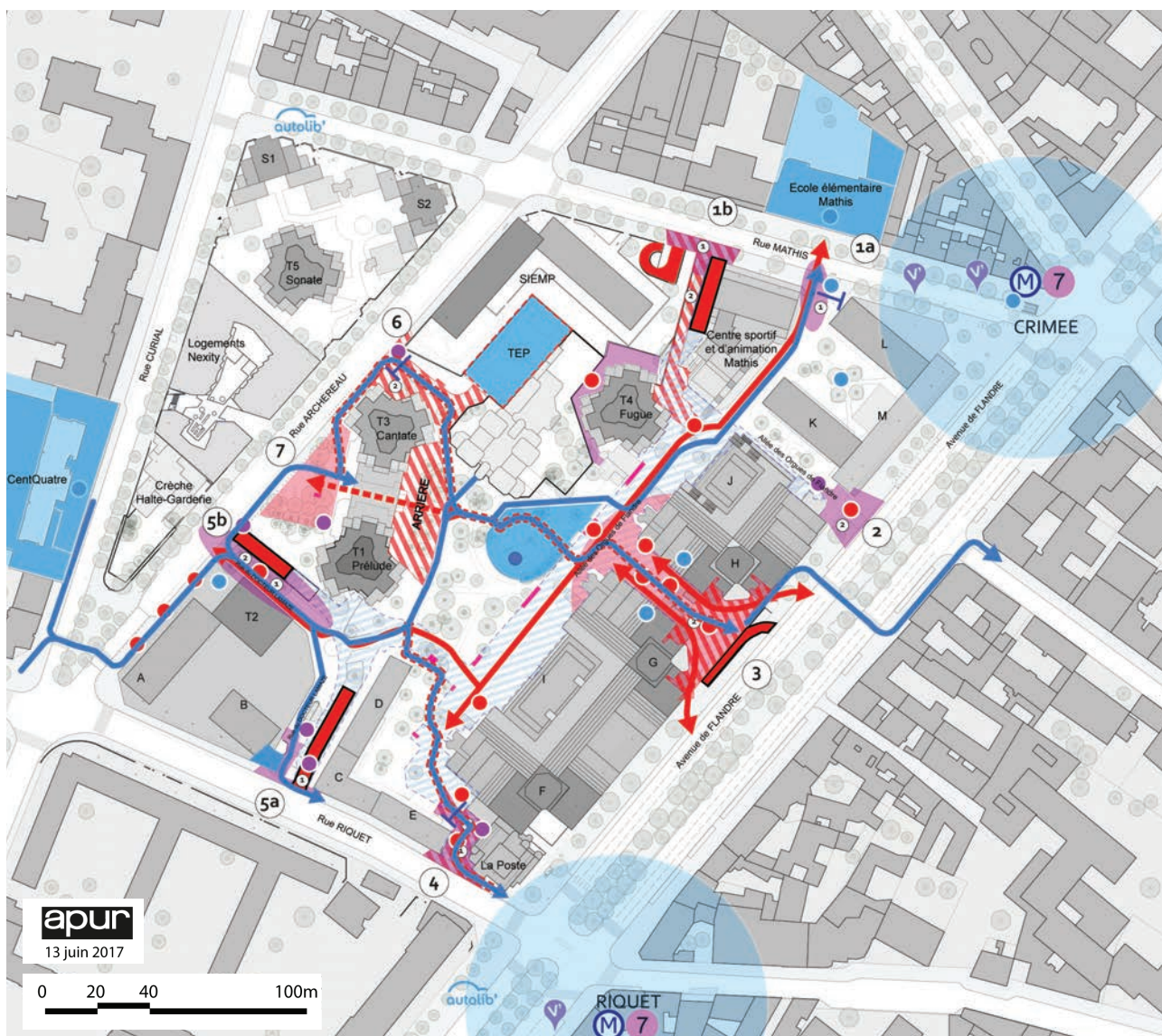
- Parcours majeurs
- Espace ou usage positif

Eléments négatifs

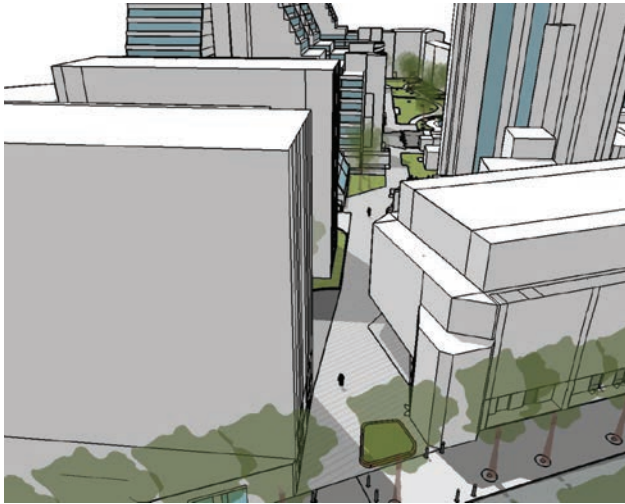
- Signallement de nuisances
- Espace peu qualitatif
- Problèmes d'entretien
- Parcours évité la nuit
- Rodéos de motos
- Passage fermé en 1999
- Dépôts sauvages déchets/encombrants
- Insécurité : trafic / fréquentation / Squat / SDF
- PMR Problèmes d'accès PMR

Obstacles

- Gaine de ventilation de parking
- Rampe de parking
- Barrière d'accès



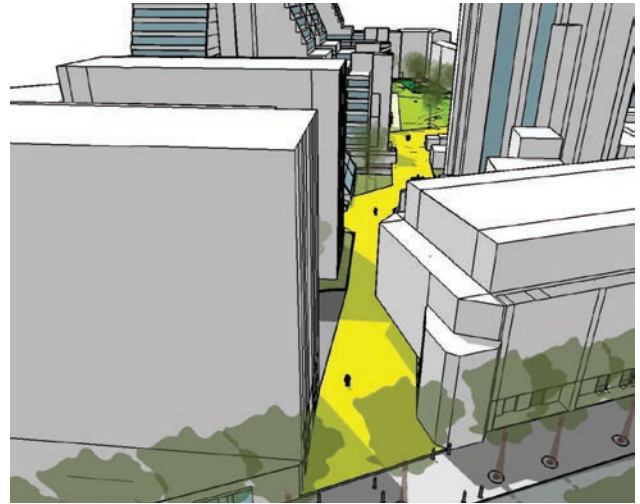
1a. Rue Mathis : Pépinière – piscine



État existant

RAPPEL

Cet accès est l'un des plus lisibles, il est le débouché de l'allée des Orgues de Flandre au nord et, à ce titre, il joue un rôle majeur dans le système. Les actions le concernant devront traiter en priorité les dispositifs de dissuasion pour l'accès des deux roues motorisés.



Hypothèse A : pas de changement de statut

Le maintien de cet accès fait consensus.

POINTS POSITIFS

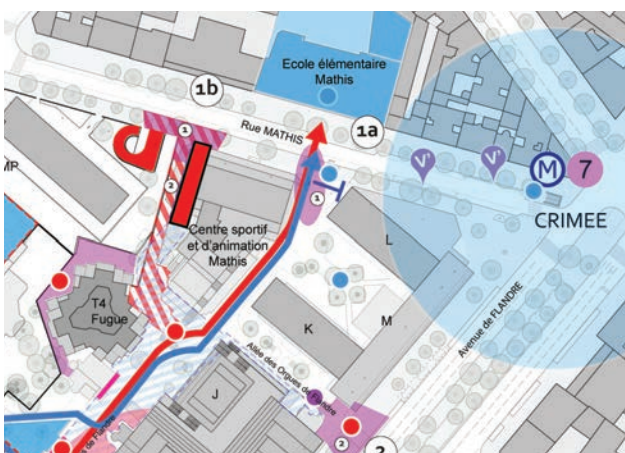
- cette entrée vers le cœur d'îlot est perçue comme la plus lisible et la plus agréable de toutes.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- limiter la circulation des deux roues qui prennent leur élan dans cet axe.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

« L'espace extérieur compris entre les bâtiments K, L et M pourrait évoluer lui aussi. » Un habitant



Vue depuis la rue Mathis de l'axe de l'allée des Orgues de Flandre

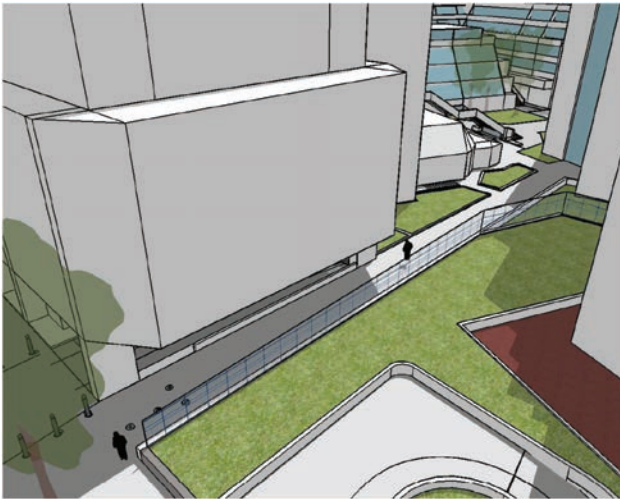


Vue vers la rue Mathis

SYNTHÈSE

- Les actions concernant cet accès devront traiter en priorité les dispositifs d'obstacles à l'accès des véhicules et l'éclairage.
- Il conviendra d'envisager une requalification de l'espace extérieur compris entre les bâtiments K-L-M, en rendant les accès aux logements plus lisibles et en créant une aire de jeu au milieu.

1b. Rue Mathis : accès Fugue / Rampe-parking



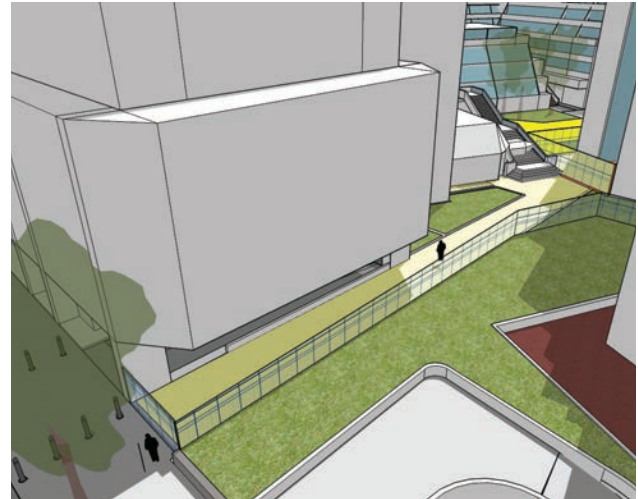
État existant

RAPPEL

Consensus sur la nature accessoire de cette entrée. Sa fermeture est envisageable.

PROPOSITION INVARIANTE

La concentration des itinéraires sur l'axe principal de l'Allée des Orgues de Flandre permet la clarification du rôle de cet accès. Les comportements nuisants qui ont lieu dans cet espace pourront ainsi être limités. La partie autour de l'escalier de secours du centre sportif est traitée.



Hypothèse A : résidentialisation

La résidentialisation de cet accès clarifie son rôle dans le système global. Seuls les habitants de la tour Fugue peuvent emprunter ce passage. Il sert également d'issue de secours pour les équipements sportifs Mathis. L'escalier de secours de la piscine est traité (retournement ou affectation de sa sous-face à la DEVE).

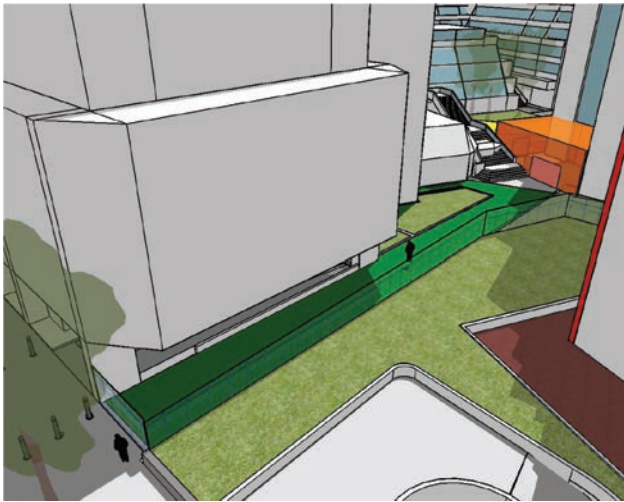
POINTS POSITIFS

- Intervention sur l'escalier de secours de la piscine pour palier aux pratiques actuelles ;
- la résidentialisation de cet accès.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- augmentation de charges pour la copropriété ?
- pour le bon fonctionnement des équipements sportifs, le passage doit rester propriété de la ville.





L'escalier de secours du centre sportif Mathis, lieu propice au regroupements de jeunes, est modifié dans toutes les propositions.

Hypothèse B : résidentialisation et construction

De nouveaux usages pourraient prendre place ici grâce à la création d'une emprise autonome. Au pied de la tour Fugue, le remaniement de l'escalier de secours de la piscine est englobé dans une construction pouvant accueillir des activités libérales, médicales ou de développement économique.

POINTS POSITIFS

- Intervention sur l'escalier de secours de la piscine pour palier aux pratiques actuelles ;
- une nouvelle affectation de ce passage.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- pour le bon fonctionnement des équipements sportifs, le passage doit rester propriété de la ville ;
- il conviendra de maîtriser le dimensionnement de la construction adossée à la tour Fugue ;
- accès tour Fugue uniquement côté jardin central.



État existant de l'allée de liaison rue Mathis – tour Fugue



La sortie de secours de la piscine donne sur cette allée

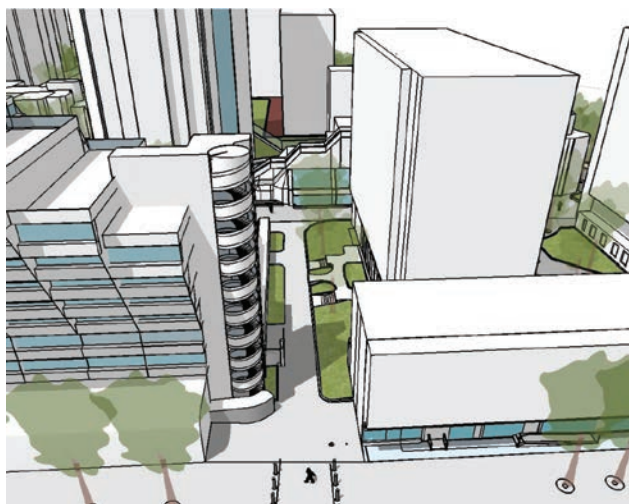
SYNTHÈSE

Consensus

- Intervention sur l'espace autour de l'escalier de secours de la piscine ;
- La résidentialisation de cet accès.

Les propositions à venir déclineront plusieurs variantes dans lesquelles l'accès direct par la rue Mathis sera limitée à certains usagers seulement. Dans tous les cas, l'espace autour de l'escalier sud de la piscine sera modifié et la sortie de secours de la piscine devra être maintenue.

2. Allée des Orgues de Flandre



État existant

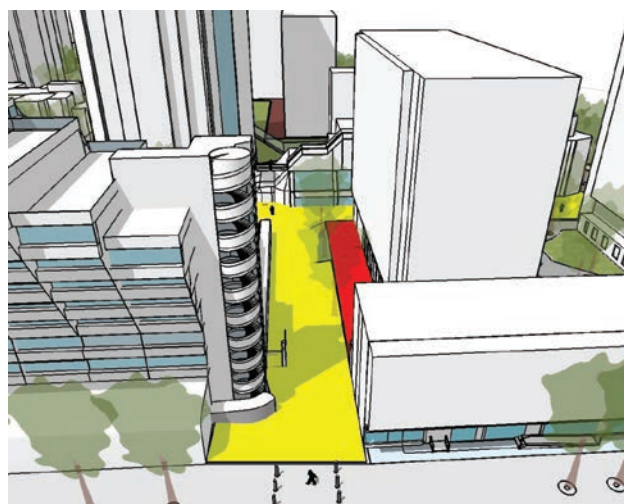
RAPPEL

Cet accès joue son rôle dans le système global sans être indispensable. Il augmente la perméabilité du cœur d'îlot avec l'avenue de Flandre. Néanmoins, il est peu animé et pourrait éventuellement être résidentialisé.

Une reprise des conditions d'accessibilité PMR par le devant du bâtiment K est nécessaire.

PROPOSITION INVARIANTE

Créer des accès PMR aux logements des 26-28 allée des Orgues de Flandre

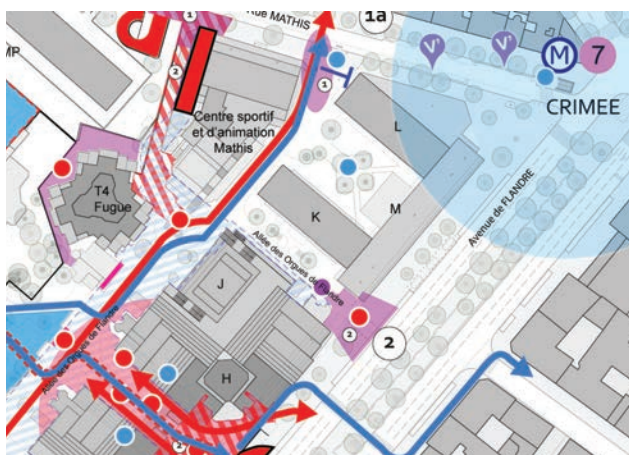


Hypothèse A : création d'accès PMR sans changement de statut

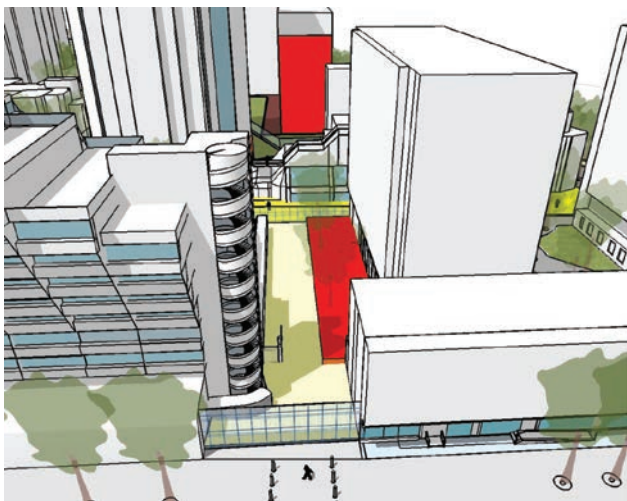
L'aménagement d'accès PMR au bat. K est prévu dans cette hypothèse, comme dans toutes les autres. Par ailleurs, cette proposition n'implique pas de changement de statut de l'accès au cœur d'îlot.

POINTS POSITIFS

- l'ouverture visuelle comme la création d'un accès PMR reçoit une approbation générale ;



Les rives sont peu animées mais végétalisées



Hypothèse B : création d'accès PMR et résidentialisation

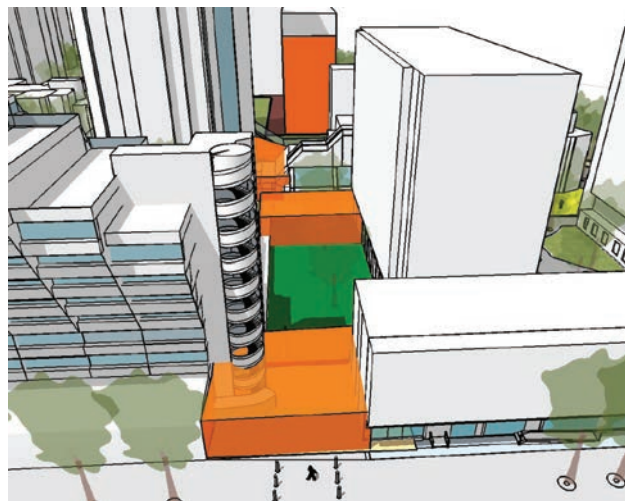
La résidentialisation de cet accès vise à limiter les comportements nuisants qui ont lieu dans cet espace.

POINTS POSITIFS

- l'ouverture visuelle depuis l'avenue comme la création d'un accès PMR reçoit une approbation générale ;
- la résidentialisation est voulue par la moitié des tables, l'autre moitié laisserait libre accès.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- augmentation de charges pour les locataires ?



Hypothèse C : création d'accès PMR, résidentialisation et construction

L'entrée de l'allée des Orgues de Flandre, est bâtie à ses deux extrémités afin d'animer les espaces publics. Les commerces de l'avenue de Flandre peuvent s'étendre tout en réservant un hall pour les logements des 26-28 allée des Orgues de Flandre.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

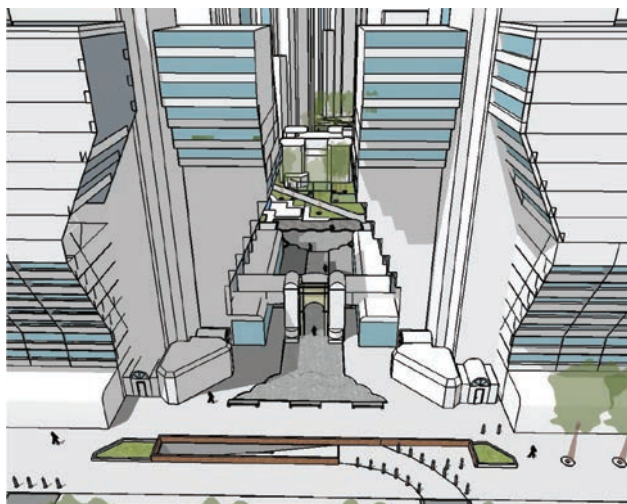
- d'une manière générale les extensions bâties proposées sont rejetées (place dédiée aux halls d'entrée, nouvelle perception trop dense de l'allée des orgues de Flandre dans son axe nord-sud, etc.) ;
- usages à préserver : aire de livraison du Mac Donald, sortie de parking, accès pompiers (si besoin) etc.

SYNTHÈSE

Consensus

- La création d'un accès PMR aux logements du 26-28 allée des Orgues de Flandre sera traitée.
- Maintien d'une transparence depuis l'avenue de Flandre (qu'elle soit résidentialisée ou non).

3. Porte des Flamands



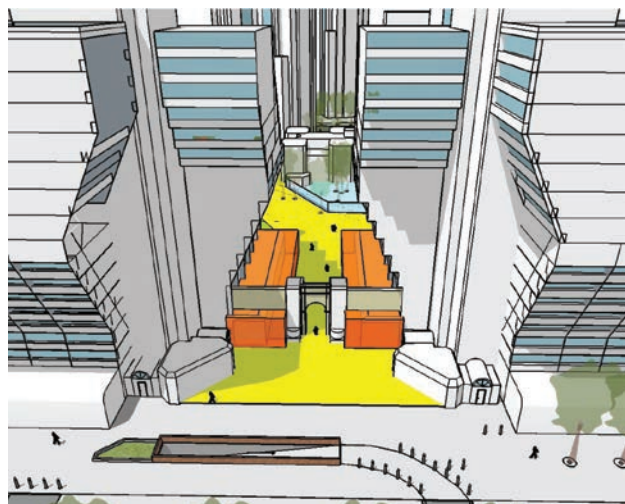
État existant

RAPPEL

La Porte des Flamands est l'entrée symbolique des Orgues de Flandre, tout en étant l'un des endroits cristallisant le plus de critiques et de volonté d'évolution. Sa transformation en un espace de qualité ne sera possible que par une action ambitieuse qui ne peut se résumer à une réfection des sols ou à un changement de domanialité.

PROPOSITION INVARIANTE

La suppression d'une partie des murets de la rampe de parking est proposée pour limiter les obstacles visuels et physiques depuis l'avenue de Flandre.



Hypothèse A : la porte remplit sa fonction première

Créer une extension des commerces permet de fermer les passages latéraux. La porte sera ainsi traversée plutôt que contournée.

POINTS POSITIFS

- la suppression d'une partie des murets de la rampe de parking fait consensus ;
- le maintien la Porte des Flamands convient à certains qui ont un attachement à cette configuration spatiale.

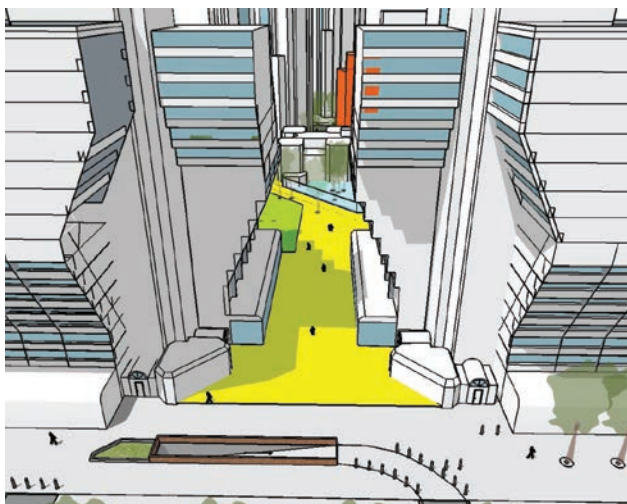
RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- l'élargissement de cet axe d'entrée ne convient pas à certains.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

« Le problème ce n'est pas la Porte des Flamands en elle-même, ce sont les choses qui se passent là : depuis les usages déviants jusqu'aux dalles cassées en passant par les fortes nuisances nocturnes. »

« Pourquoi ne déplacerait-on pas la rampe d'accès au parking sur le terre-plein central de l'avenue de Flandre ? »



Hypothèse B : déplacement de la Porte des Flamands

Cette hypothèse propose la suppression de la passerelle et la dépose de la Porte des Flamands, qui devra être relocalisée dans le cœur d'îlot. La porte historique a probablement servi de faire valoir patrimonial pendant la mise en œuvre de l'opération de rénovation de l'îlot Riquet, en effet elle n'était pas à sa place actuelle, aujourd'hui elle joue plus un rôle de barrière que d'entrée. La suppression de cet obstacle permettra une meilleure ouverture visuelle vers le cœur d'îlot.

Les commerces génèrent des nuisances qui devront être maîtrisées, notamment en revoyant les fonctions logistiques.

POINTS POSITIFS

- la suppression d'une partie des murets de la rampe de parking fait consensus ;
- l'ouverture visuelle du cœur d'îlot vers le quartier grâce au déplacement de la Porte des Flamands plaît à la majeure partie des participants ;
- le maintien de la largeur de passage.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- porter attention à la relocalisation de la porte des Flamands. (Hypothèses évoquées : contre le bâtiment de liaison Cantate-Prélude, ou dans le jardin créé en cœur d'îlot) ;
- compléter cette proposition en limitant les recoins comme dans l'hypothèse C ;
- relocaliser les ascenseurs qui descendent au pkg.

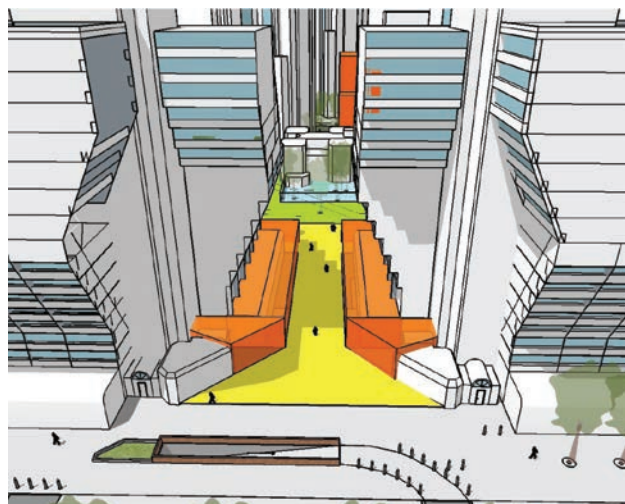
SYNTHÈSE

Consensus :

Suppression d'une partie des murets de la rampe de parking.

Par ailleurs, les avis sont divergents sur le déplacement de la Porte des Flamands.

Tout est possible à condition de supprimer les recoins et de garder une largeur d'accès confortable. Le déplacement de la Porte devra être traité avec la plus grande attention en prenant en compte la desserte des parkings par ascenseur



Hypothèse C : déplacement de la Porte des Flamands et construction

Comme dans la précédente proposition, la Porte des Flamands est déplacée. Les commerces sont étendus en vue de supprimer les recoins inutiles.

POINTS POSITIFS

- la suppression d'une partie des murets de la rampe de parking fait consensus ;
- l'ouverture visuelle du cœur d'îlot vers le quartier grâce au déplacement de la Porte des Flamands plaît à la majeure partie des participants ;
- la suppression des recoins contre les locaux poubelle est appréciée et devrait être retenue pour les prochaines propositions.

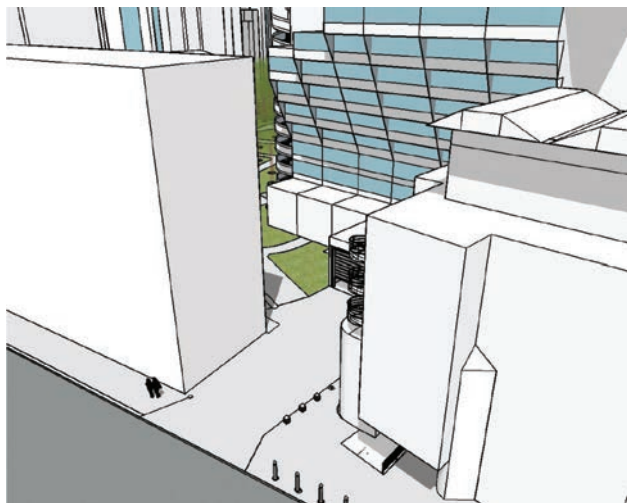
RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- porter attention à la relocalisation de la porte des Flamands. (Hypothèses évoquées : contre le bâtiment de liaison Cantate-Prélude, ou dans le jardin créé en cœur d'îlot) ;
- avis mitigés sur le resserrement du passage ;
- maîtriser la programmation des commerces pour éviter les nuisances nocturnes (sonores et d'usage) ;
- relocaliser les ascenseurs qui descendent au parkings.



A l'arrière les commerces sont isolés de l'avenue de Flandre.

4. Rue Riquet : la Poste / livraisons Casino



État existant

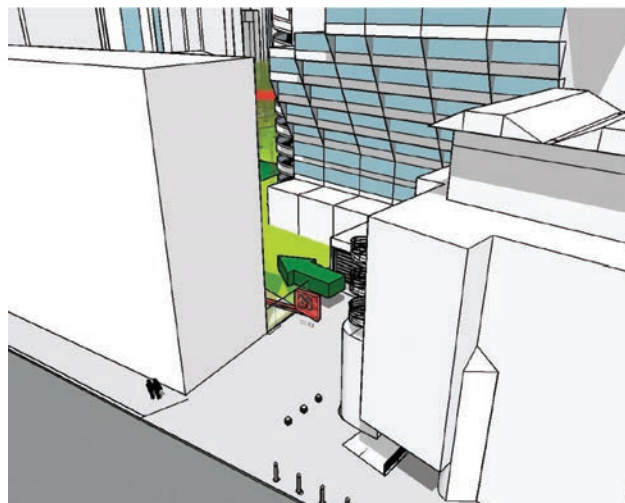
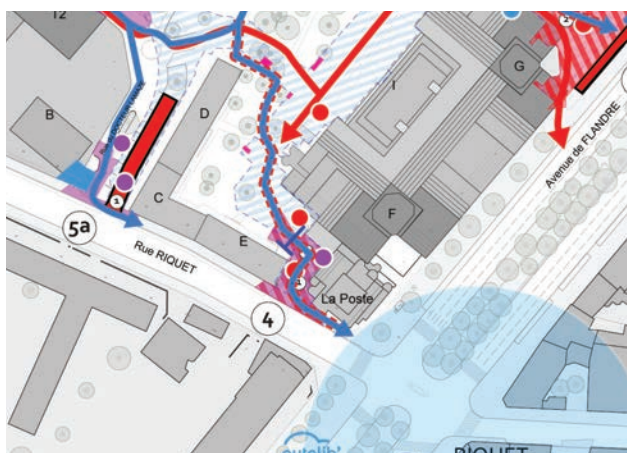
RAPPEL

Cet accès est peu lisible et plutôt mal perçu. Il est cependant utile à la desserte de l'immeuble de logements en copropriété 28-30 rue Riquet et aux livraisons de Casino. A la condition de reconstituer ces fonctions, il pourrait, étant très proche de l'entrée Riquet Lamaze, être fermé aux piétons.

PROPOSITION INVARIANTE

Créer des accès PMR aux logements des 28-30 rue Riquet.

Maintenir l'aire de livraison depuis la rue Riquet.



Hypothèse A : accès reconfigurés sans changement de statut

La création d'un accès PMR aux logements du 28-30 rue Riquet est prévue. Par ailleurs, l'accès au cœur d'îlot se fera à travers un espace vert délimité comme tel.

POINTS POSITIFS

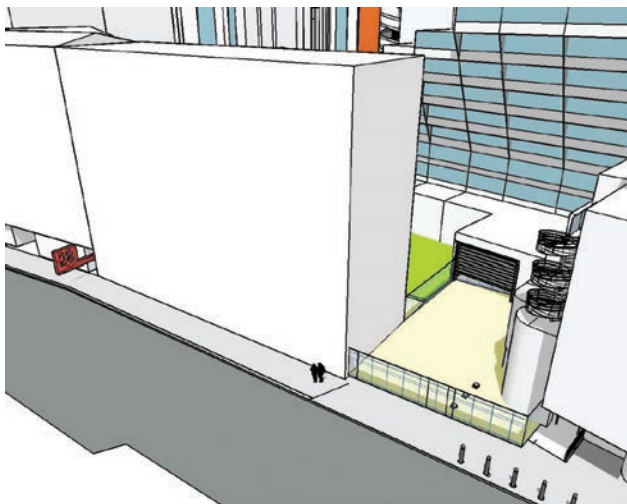
- mise en accessibilité PMR des halls d'entrée ;
- propositions appréciées par certains habitants (en isolant les accès à l'immeuble 28-30 par une clôture);

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- la partie de jardin attenante aux immeubles en copropriété est à l'ombre;
- manque de lisibilité de l'entrée du jardin : poursuivre l'allée jusqu'à la rue ;
- réduire la largeur de livraison du Casino ou supprimer la livraison par cet accès.



L'entrée est aussi l'aire de livraison de Casino (5h30 - 12h00 et 19h30 - 21h30)



Hypothèse B : accès déplacé et privatisation

L'aire de livraison du supermarché Casino est privatisée (foncier I3F). L'accès au 28-30 rue Riquet se fait par le passage du 32-34 rue Riquet (I3F).

POINTS POSITIFS

- mise en accessibilité PMR des halls d'entrée ;
- séparation des fonctions de livraison et d'accès piétons ;
- propositions appréciées par certains habitants.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- la partie de jardin attenante aux immeubles en copropriété est à l'ombre ;
- la programmation de la partie sud du jardin sera affinée (configuration en impasse) ;
- la mise en accessibilité PMR des halls d'entrée de l'immeuble en copropriété 28-30 rue Riquet par le 32-34 pose la question du report local poubelle.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

« Un peu d'espace à ciel ouvert ne fait pas de mal. »

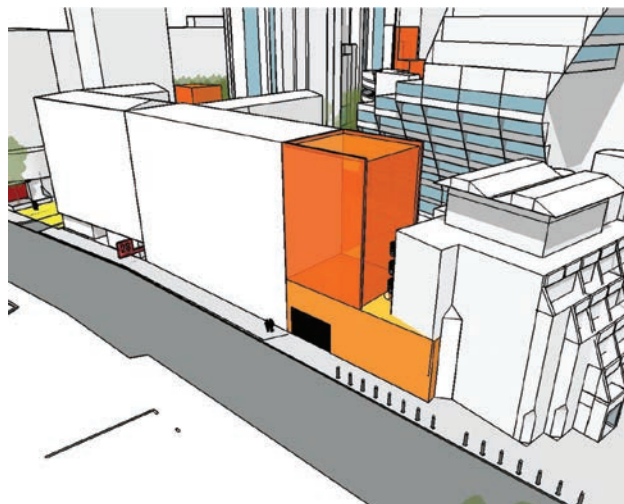
SYNTHÈSE

Consensus

- La création d'un accès PMR aux logements du 28-30 rue Riquet sera traitée en priorité.

Les propositions à venir isoleront la fonction de livraison. Deux hypothèses pourront être présentées : avec ou sans construction au dessus.

Pour plusieurs raisons, l'autonomie de la partie sud du jardin forme un consensus. Certains évoquent l'idée d'y implanter des jardins partagés et d'autres parlent de la récente action des «Parisculteurs». Faisabilité desserte pompiers à affiner ultérieurement.



Hypothèse C : accès déplacé et privatisation et construction

L'aire de livraison du supermarché Casino est privatisée. L'accès au 28-30 rue Riquet se fait par le passage du 32-34 rue Riquet (I3F).

Une construction au-dessus de la cour de service de Casino rue Riquet donne une façade domestique aux immeubles voisins.

POINTS POSITIFS

- mise en accessibilité PMR des halls d'entrée ;
- séparation des fonctions de livraison et d'accès piétons ;
- la programmation autonome de la partie sud du jardin paraît être une bonne solution.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- la partie de jardin attenante aux immeubles en copropriété est à l'ombre ;
- la mise en accessibilité PMR des halls d'entrée de l'immeuble en copropriété 28-30 rue Riquet par le 32-34 pose la question du report local poubelle ;
- cette proposition de construction est voulue par certains et refusée par d'autres ;
- accès aux logements 8-12 Allée des Orgues de Flandre moins directe depuis la rue Riquet ;
- faisabilité à vérifier pour la desserte pompiers des immeubles.

5a. Lamaze - Rue Riquet



État existant

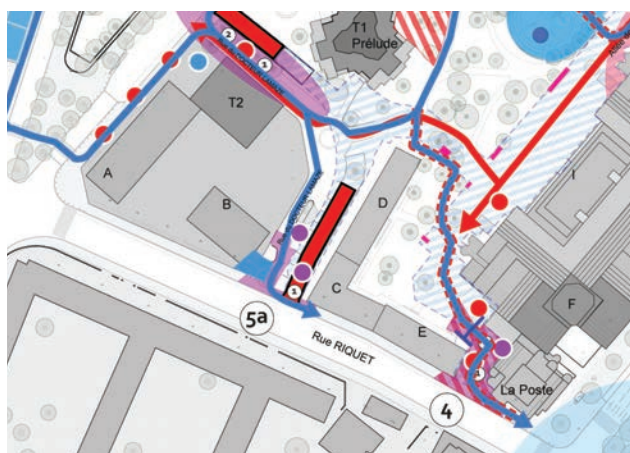
RAPPEL

Cet accès est important pour la relation du cœur d'îlot avec la rue Riquet. L'animation par la brasserie en fait l'une des entrées les plus agréables même si une fois la terrasse passée, elle manque de vie.

Les actions devront permettre, d'une part, de simplifier l'aménagement de l'espace public et, d'autre part, de tenter de prolonger l'animation en agissant sur l'ancien marché Riquet ou sur la rampe de parking.

PROPOSITION INVARIANTE

Réfection des sols et simplification de l'espace (jardinières formant obstacles).



Hypothèse A : réfection des sols sans changement de statut

Les sols sont repris. Par ailleurs, cette proposition n'implique pas de changement de statut de l'accès au cœur d'îlot : voie piétonne.

POINTS POSITIFS

- la nécessaire requalification des sols met tout le monde d'accord ;



La terrasse de la brasserie



Hypothèse B : Création d'une esplanade

Les jardinières actuellement en place forment des obstacles qu'il conviendra de supprimer au profit de la création d'un réel espace public dédié aux piétons. L'espace aujourd'hui en lanières pourra ainsi s'ouvrir à de nouveaux usages comme une extension de la terrasse de la brasserie.

POINTS POSITIFS

- la nécessaire requalification des sols met tout le monde d'accord.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- certains sont favorables au retrait des jardinières et d'autres non. L'argument évoqué est la sécurité par la distinction des flux véhicules / piétons.

SYNTHÈSE

Consensus

- requalification de la voie.

PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

« Fermons cet accès pour empêcher les rodéos de scooter. »



Hypothèse C : Création d'une esplanade et animation de la rue du Docteur Lamaze

Comme dans la précédente proposition, une esplanade est créée au droit de la brasserie. La façade sud de l'ancien marché couvert pourrait s'animer et contribuer ainsi au désenclavement du cœur d'îlot. Une nouvelle activité d'Emmaüs visible directement depuis la rue Riquet est envisageable.

POINTS POSITIFS

- la nécessaire requalification des sols met tout le monde d'accord ;
- extension de la brasserie.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- certains sont favorables au retrait des jardinières et d'autres non. L'argument évoqué est la sécurité par la distinction des flux véhicules / piétons ;
- certains sont très favorables à l'animation d'une partie de la façade Emmaüs et d'autres non. Ces derniers craignent une forme d'occupation similaire à celle de la rue Archereau actuellement.

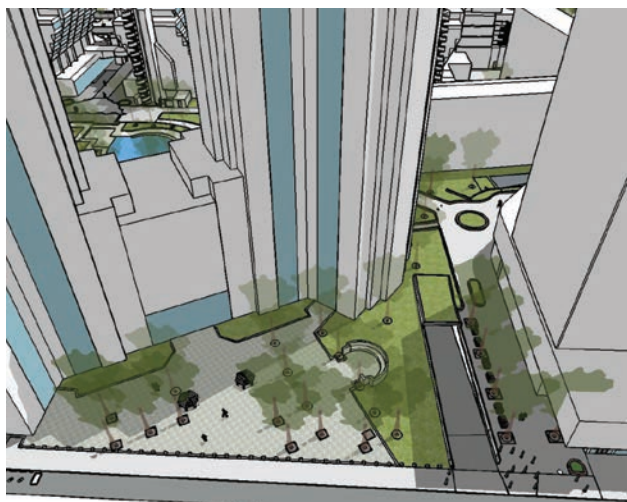
PAROLES D'ACTEURS DE LA GUP

« Les personnes qui font salon rue Archereau devant Emmaüs pourraient-elles faire leur pause sur le toit plutôt que dans la rue ? »



A l'arrière, les jardinières ne parviennent pas à égayer l'espace

5b. Lamaze - rue Archereau

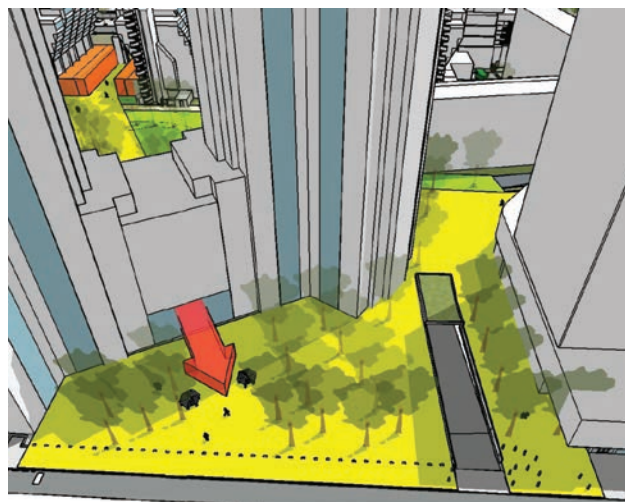
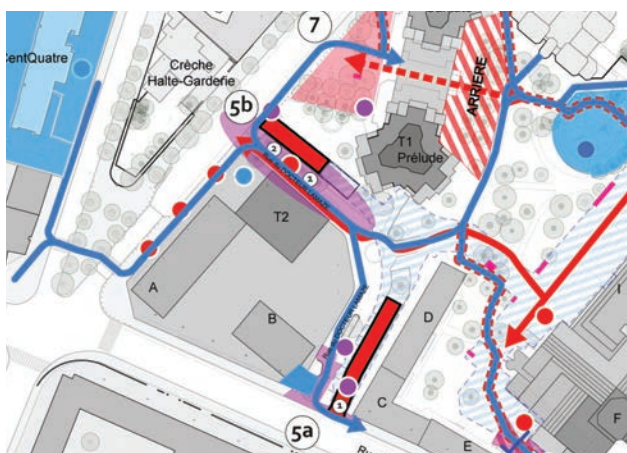


État existant

RAPPEL

Comme celui de la rue Riquet, cet accès est important pour la relation du cœur d'îlot. Ici c'est la boulangerie qui anime l'entrée.

Les actions devront permettre, d'une part, de simplifier l'aménagement de l'espace public et, d'autre part, de tenter de prolonger l'animation en agissant sur l'ancien marché Riquet ou sur la rampe de parking en particulier pour créer une relation de qualité avec la placette Archereau.



Hypothèse A : réfection des sols et traversée

La proposition de création d'un passage traversant le bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude pour rejoindre la Porte des Flamands répond à une volonté formulée lors du premier atelier. À l'issue des échanges de cet atelier, il apparaît que cette hypothèse n'était émise que pour faciliter l'usage des habitants de ces tours. Il ne s'agirait donc pas de revenir à la situation d'origine avec des portes battantes ouvertes à tous les publics, mais de trouver un double accès privé. Ce qui n'est pas compatible avec le statut d'un jardin public.

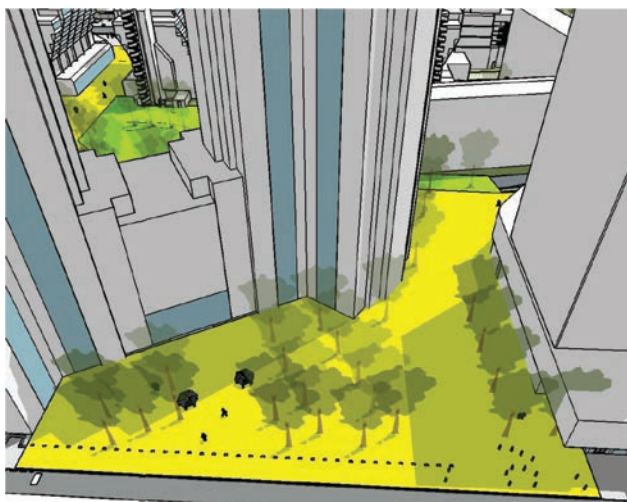
La suppression d'une partie des murets de la rampe de parking est proposée pour limiter les obstacles visuels et physiques depuis l'espace public.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- le maintien de la rampe de parking est perçu comme un élément négatif par la table 1 ;
- La réouverture du passage à travers le bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude poserait des problèmes de contrôle et de gestion. La majorité des participants est contre.



L'accès au cœur d'îlot : à gauche la rampe d'entrée-sortie du parking de 1 400 places de la copropriété, à droite l'épicerie.



Hypothèse B : créer un espace public unifié et supprimer la rampe

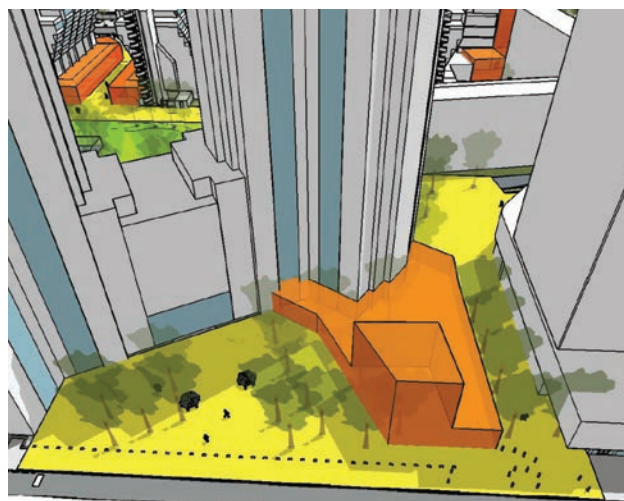
Si la rampe de parking de la rue Archereau peut être supprimée, alors la Placette Archereau pourra s'étendre jusqu'à la rue du Docteur Lamaze. Les façades commerciales existantes s'ouvriraient ainsi vers un espace public unifié.

POINTS POSITIFS

- l'hypothèse d'un espace public unifié et permettant des raccourcis est très séduisante.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- la suppression de la rampe implique de trouver une substitution des usages existants, véhicules ou piétons. Certains appréhendent la complexité de la mise en double sens de la rampe de parking Riquet qui devra être validée techniquement dans des études ultérieures.



Hypothèse C : construction englobant la rampe

Si la rampe de parking de la rue Archereau doit être maintenue, alors la proposition d'y adosser des constructions permettra de créer de nouveaux usages dédiés à la vie urbaine ou à des activités.

POINTS POSITIFS

- l'hypothèse d'une construction ici est majoritairement bien perçue, sous réserve que son volume ne soit pas trop important et que son programme contribue à l'animation de la placette;
- maintien de la rampe de parking Archereau bien perçue dans cette hypothèse.

SYNTHÈSE

Pour trouver un consensus sur cette entrée il faudra tester la faisabilité de la fermeture de la rampe de parking.

L'idée d'une construction de petite taille adossée à la rampe, si elle doit être maintenue, est à approfondir.



La rue Lamaze depuis le cœur d'îlot.

6. Archereau : école / TEP



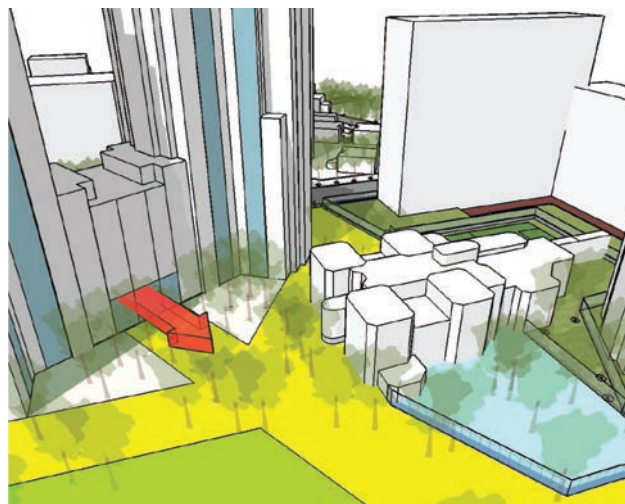
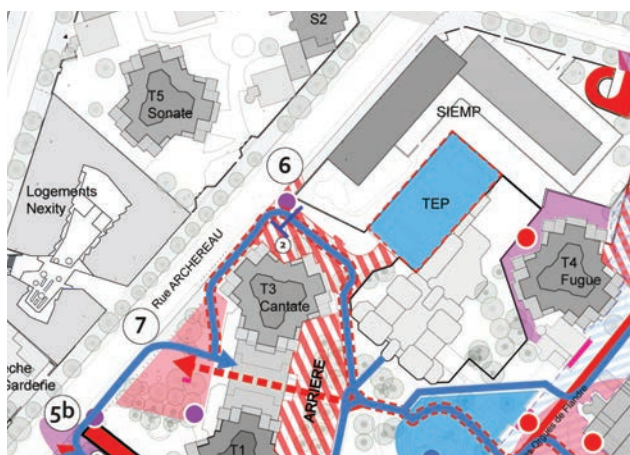
État existant

RAPPEL

Cette entrée relativement confidentielle est importante pour l'accès au TEP et à l'école, mais elle ne s'inscrit pas vraiment dans de grands parcours. Son aménagement mériterait d'être revu, en particulier le vocabulaire chaussée/trottoir qui n'est pas cohérent avec son caractère piéton. Elle manque également d'animation. A à ce titre les larges jardinières et le terrain de la SIEMP pourraient permettre l'installation de nouveaux locaux.

PROPOSITION INVARIANTE

Protection de la cour d'école contre les jets d'objets.



Hypothèse A : accès reconfiguré sans changement de statut

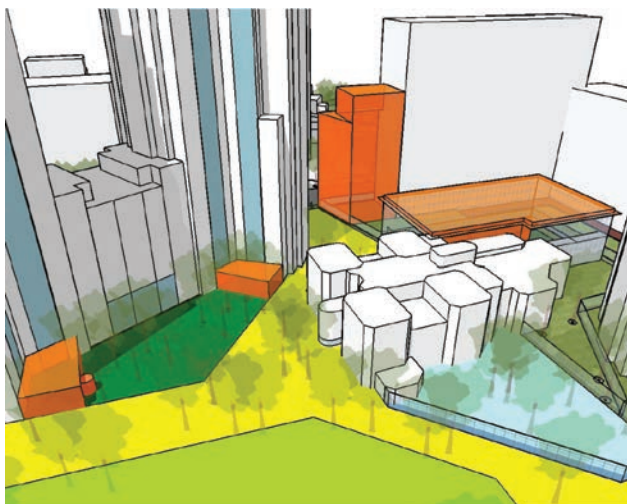
L'espace dédié aux cheminements est clarifié. La cour d'école peut-être est agrandie (mise à distance des jets d'objets). Le bâtiment de liaison des tours Cantate et Prélude s'ouvre vers le cœur d'îlot, comme évoqué précédemment.

POINTS POSITIFS

- reconfiguration de la cour d'école et sa mise à distance des jets d'objets.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- La réouverture du passage à travers le bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude poserait des problèmes de contrôle et de gestion. La majorité des participants est contre.



Hypothèse B : couvrir le TEP, créer un jardin thématique et tenir l'entrée en l'animant

Considérant que cette entrée est perçue comme confidentielle et non vécue comme un endroit de grande qualité, le fait d'adosser une construction au bâtiment de la SIEMP apporte des solutions pour animer cet accès en rez-de-chaussée.

Par ailleurs, la clarification des cheminements s'accompagne de nouveaux usages. La création d'un jardin thématique ou d'une petite construction en lien avec le jardin, à l'arrière des tours Cantate et Prélude vise à animer le cœur d'îlot.

POINTS POSITIFS

- reconfiguration de la cour d'école et sa mise à distance des jets d'objets ;
- certains participants apprécient la proposition d'animation par un jardin thématique en contre bas des tours.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- l'espace arrière du bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude est ombragé et sujet aux jets d'objets. Les futurs usages devront en tenir compte.

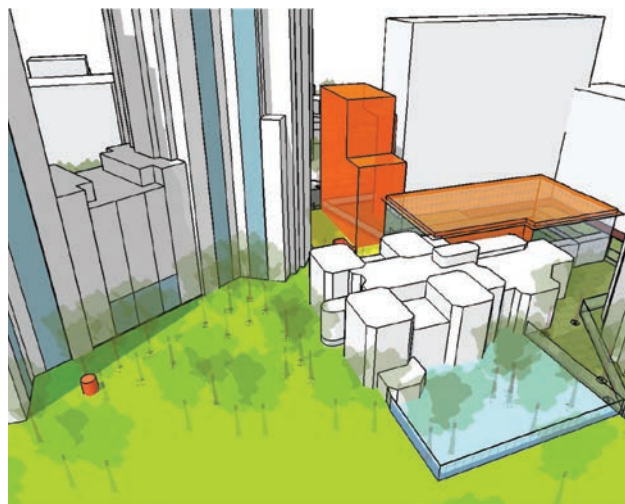
SYNTHÈSE

Consensus

- La protection de la cour d'école contre les jets d'objets.
- la requalification de la placette d'accès à l'école.

Les propositions à venir comporteront une construction adossée au bâtiment de la SIEMP qui semble majoritairement approuvée. Son insertion urbaine est à approfondir ainsi que les sujétions techniques pour sa construction (parking en-dessous).

Le remaniement de l'école peut être envisagé : retournement du hall.



Hypothèse C : accès réservé à la desserte des équipements dont un espace vert central

L'accès par la rue Archereau permet la desserte des équipements (école maternelle et TEP) et de l'espace vert central.

Comme dans le scénario B, la couverture du TEP et la construction adossée à l'immeuble de logements de la SIEMP sont prévues. Cette dernière est toutefois légèrement plus haute.

POINTS POSITIFS

- reconfiguration possible de la cour d'école et sa mise à distance des jets d'objets ;
- le retournement de l'entrée de l'école permet sa meilleure visibilité depuis la rue Archereau ;
- la programmation en rez-de-chaussée tout au moins, pourra être associée au TEP.

RÉSERVES OU POINTS NÉGATIFS

- l'espace arrière du bâtiment de liaison entre les tours Cantate et Prélude est ombragé et sujet aux jets d'objets. Les futurs usages devront en tenir compte.



Le dispositif chaussée/trottoirs n'a plus de sens pour un espace piétons

Prénom et nom	Fonction
Adeline SOLVAR	Chargée DSU Elogie-SIEMP
Adrien CERF	DDCT, Ville de Paris
Antoine JOUGLA	STV Voirie 19ème
Bernard DUPONT	Conseil syndical Tour Cantate
Claire LALANNE	Architecte ATL
Claude FAINZANG	Habitante
Clotilde AMBADIANG	Secrétaire CNL Lamaze
Danièle GUERIN	Conseil syndical Tour Fugue
David MEGRIER	Directeur 3F
Delphine MARCADET	Responsable du CentQuatre
Denise RETAMAL	Conseil syndical Fugue
Elisa MERLO-ZEITOUN	Démocratie, des Citoyen. nes. s et des Territoires (DDCT) , Ville de Paris
Emmanuelle ROUX	Atelier parisien d'urbanisme(Apur)
Fanny MARTEL	I3F
Francine RUEL-HUTEAU	Secrétaire amicale
François DUMAINE	DPE 19ème
Françoise BELVAL	Présidente CNL Lamaze
Frédéric NEON	VOIRIE 19ème
Hélène DUREUX	DASCO - CASPE 19
Irène HENRIQUES	DEVE
Jacqueline GRIMAUUX	Adhérent CNL
Julien DEPOIS	Responsable Unité Territoire Elogie-SIEMP
Léa DENECKER	Ville Ouverte
Leïla BENABED	Chargée lien social Régie de quartier 19
Marie-Anne VERVHES	Déléguée Préfet
Marie-Charlotte DEVISE	Directrice <i>Clichés urbains</i>
Marie-Lynn LOUNES	Animatrice Conseil citoyen 19ème
Marion AUBIN	Préfecture IDF dpt Ville
Martial LAURACHIA	Président amicale
Michel CASTAN	MCV Maison des Copains de la Villette
Michel DELATTE	Conseil syndical garage
Nicolas DUFFOUR	Resonsable Espace 19 Riquet
Olivier THIEBAUT	Responsable Habitat 3F
Paul BAROIN	Apur
Seiti BENEHAZALE	Habitante
Sophie GODARD	DEVE 19ème
Sylvie JACQUET	Chargée service Projets DRIHL 75
Valentina NOSSATEUTAN-TOURE	Habitante
Valérie SNITER	Direction de l'urbanisme (DU), Ville de Paris

NPNRU Orgues de Flandre

Étude urbaine : restitution de l'atelier 2

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, le Forum métropolitain du Grand Paris, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, La Caisse des dépôts, Eau de Paris, l'Epaupif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).

